

COMMANDERIE DU GRAND-PRIEURÉ DE SAINT-GILLES

*Dossier réalisé par Philippe Ritter
et Georges Mathon.*

SYNTHESE EN 1761

A – Description :

Son chef :

- L'hôtel prieural en ARLES. (*Actuel musée Réattu*).
- Les logis appelés aussi La Collégiale à SAINT-GILLES.
- La maison en ville. (*Rue de l'Hospice, à Saint-Gilles*).
- L'église Saint-Jean, dans l'enclos de la Collégiale.
- L'église Notre-Dame du Temple, en ruine et murée en 1761, dans l'enclos du Temple.
- Les moulins et jardins.
- Les près et terres de la VIGNASSE, le petit et le grand NEGUE-SAUME, le PRÉ-LONG, et le VERON.

Ses membres :

- SYLVEGODESQUE et TÊTE DE LOUP.
- LISTEL.
- AIGUES-MORTES.
- GÉNÉRAC.

Ses métairies :

- CLAIRE FARINE.
- CANAVÈRE et LA FOSSE.
- GRANDE ARGENCE.
- DALADEL et COURTEL.
- SAINT-JEAN de La PINÈDE.

Ses herbages, bois, terres et marais : (Le plus souvent avec une cabane).

- TOUSQUE. (Ou TASQUE)
- SEUVE. (Ou SELVE)
- RIBEYRES. (Près de CAPETTE)
- COUTE. (Ou COMTE)
- NEGUEROUumine.

Son droit de fief : - VITROLLES, dans les Bouches-du-Rhône.

B - Le Commandeur : Le Grand-Prieur de Saint-Gilles :

Henri-Augustin de PIOLENC, depuis le 28 juillet 1757.

C'était le Lieutenant du Grand-prieur qui assurait la gestion de la commanderie.

C – Revenus en 1761: 35 500 Livres Tournois.



.L'HÔTEL PRIEURAL EN ARLES.

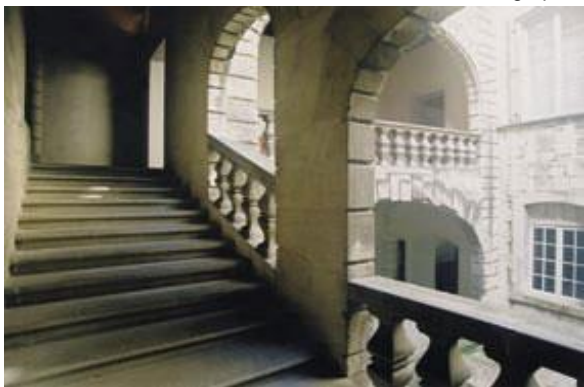
« Cet édifice, qui renferme aujourd'hui (1927) le MUSÉE RÉATTU et l'école des Beaux-arts, est le siège de l'ancienne commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Elle remplaça la commanderie de Saint-Thomas, fondée au XII^{ème} siècle à Trinquetaille, qui fut détruite par Arnaud de Servole, pendant les troubles du XIV^{ème} siècle. Puis au XVI^{ème} siècle, le Grand-Prieur de Saint-Gilles vint s'y établir lors des guerres de religion, et le chef de l'Ordre pour la province y fut définitivement installé en 1615, d'où le nom de Grand-Prieuré donné à la Commanderie.

La chapelle de Saint-Jean fut élevée en 1503 par le commandeur des Hospitaliers, Melchior Cossa, qui y fut enseveli. Elle servit de chapelle funéraire et renfermait autrefois les tombes des Grands-Prieurs aujourd'hui dispersées : on en voit quelques fragments armoriés au Musée Lapidaire et dans la cour du Musée Réattu.

La façade du Prieuré sur le Rhône a perdu de son caractère, lorsqu'on suréleva la rive pour construire le quai. Les bâtiments furent achetés en 1822 par le peintre Réattu et, après sa mort, acquis par la Ville ». (ARLES – Ses monuments, son histoire – 1927, par Fernand BENOIT, pages 135-138).



Photographies : Collection G. MATHON.

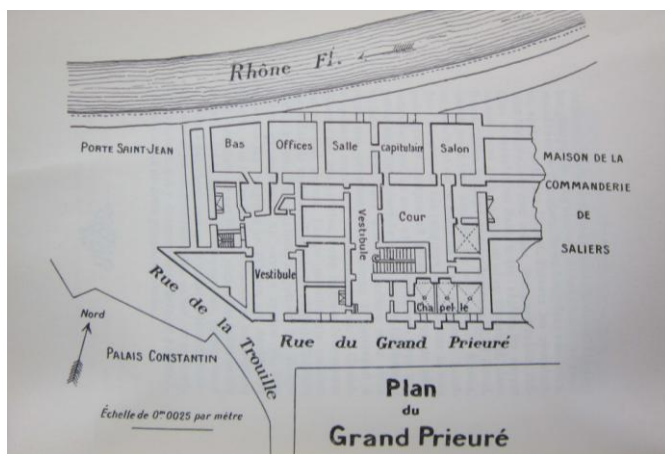


Cour intérieure : Extrait de l'ouvrage de F. BENOIT.

Plan du Grand prieuré :

Tiré de « L'ordre de Malte en ARLES », par Mr l'abbé M. CHAILAN, page 3.

A droite, sur le plan : (A l'est) Maison de la commanderie de SALIERS.



Lire aussi, aux pages 26 et 27 de la présente étude, les descriptions et détails de l'hôtel prieural d'Arles relevés dans le compte-rendu de la visite du 6 juin 1761. Nous en donnons l'intégralité, extraite des : « Archives Départementales du Gard. Supplément à la série H - 1916 – Par Mr Bligny-Bondurand – H889 ».

La Commanderie de SAINT-GILLES en 1983

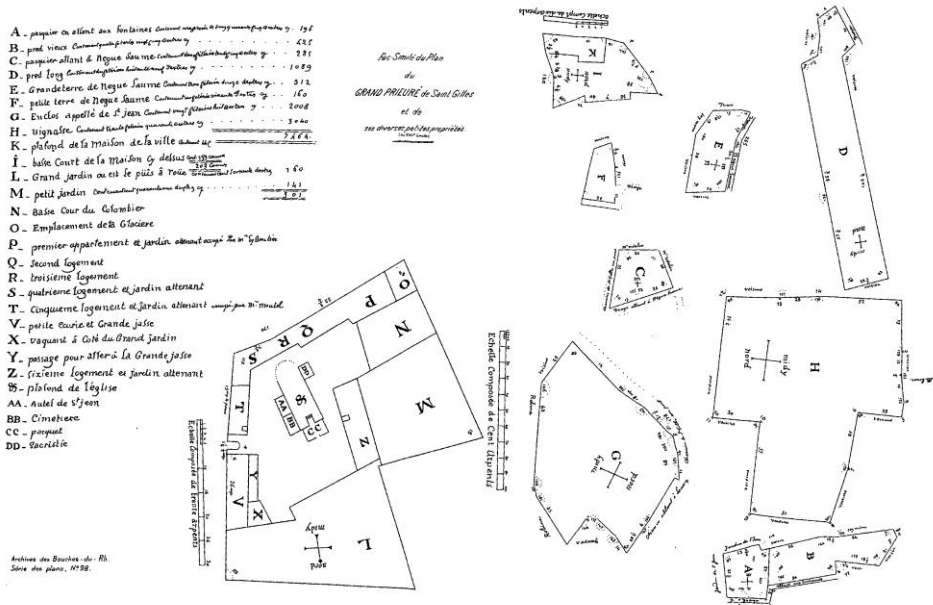
(Expositions Ph. Ritter – J.L. Malenfant)

(Théâtre de Nîmes, Septembre 1985 – Maison Romane à St Gilles, Juin 1988 - Musée Ignon-Fabre à Mende, Août 1991)

(Eglise St Pierre de Saliers, 1^{er} Août 1997 - Parc National des Cévennes à Génolhac, du 10 au 24 Août 1997)

(Maison du bois à Camprieu, 11 Août 2005 – En collaboration avec Georges Mathon)

.LES LOGIS : LA COLLÉGIALE.



.Plan extrait des « Mémoires de l'Académie de Nîmes » - 1905.



.Plan extrait de « La nouvelle histoire de Saint-Gilles »

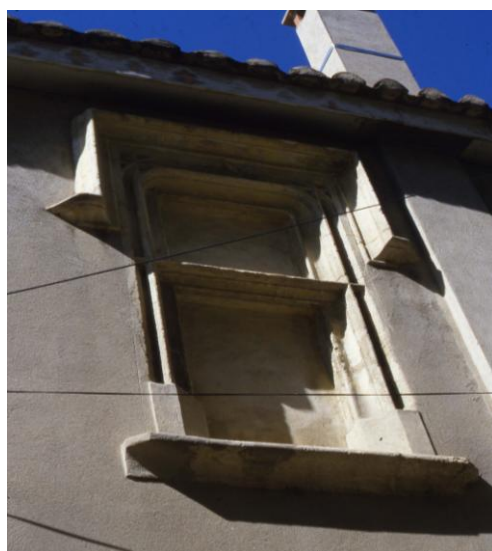
.Chanoine Nicolas – 1912.

A consulter : ADG. Réf. H. 642. (Liasse) – 35 pièces de papier.

1717-1788 — Grand prieuré de Saint-Gilles. Dessèchement des marais du Languedoc. –Expertise des sieurs Fabrègue et Delisle, au sujet des terrains pris au grand prieuré, pour l'emplacement du canal (1788). – Procès-verbal d'estimation des matériaux du mur d'enceinte, de l'enclos du Temple et de ceux d'une ancienne église abandonnée, coupée à demi par le tracé du nouveau canal de navigation (1786).

.La maison en ville : Rue de l'HOSPICE.

.Photos J. L. Malenfant – 1983.



*Lors du Chapitre Provincial, tenu en Arles le 5 mai 1761, le Grand-Prieur Henri-Augustin de Piolenc nomme des commissaires pour réaliser la visite de l'ensemble des commanderies de la Vénérable Langue de Provence. Les comptes-rendus de visites sont donnés par commanderies, et dépendances dans « Histoire des Grands Prieurs et du Prieuré de Saint-Gilles », par l'abbé Nicolas, 1906, Tome III, à partir de la page 35. Visite de la Maison en ville (pages 43 et 44) :

« La maison en ville est située dans l'enceinte de Saint-Gilles, entre deux rues, ayant une basse-cour entourée de murailles, prenant son entrée du côté du levant, confrontant de trois côtés la rue et du levant Jean Laugier. Les commissaires sont entrés par une porte au bout du bâtiment, du côté du couchant, à plain-pied de la rue, dans une cave ou pièce voutée de pierre de pastouire, prenant jour par une fenêtre à demi-croisée, donnant sur la rue du côté du midi. La fermeture de la dite fenêtre ainsi que celle de la porte sont en bon état ; la dite pièce ou cave servant aujourd'hui d'habitation a six cannes de longueur sur trois de largeur ; à droite en entrant et sur le fond il ya une cheminée dont le foyer a besoin d'être réparé, et au vis-à-vis de ladite porte d'entrée il y a une fenêtre avec sa fermeture en état, par laquelle on puise de l'eau dans le puits dont le rond est dans la cour de ladite maison, au-dessus. A l'autre bout dudit bâtiment dudit côté du couchant, par une porte au rez-de-chaussée on entre dans un cellier vouté et éclairé par une fenêtre donnant sur la rue, la voute est soutenue par un pilier au milieu ; la fermeture de la porte ainsi que celle de la fenêtre sont en bon état. Au levant du bâtiment il y a une porte avec sa fermeture, serrure et ferrement en bon état, par laquelle porte on entre dans la cour et de suite dans les appartements qui sont au-dessus des pièces du rez-de-chaussée et qui se composent de trois chambres, l'une dans l'autre prenant entrée par deux portes au levant à plain-pied de la cour, y ayant une cheminée de pierre de taille, à la première desdites chambres, laquelle cheminée ainsi que son canon et manteau sont en mauvais état et semblent menacer ruine ; ladite chambre prend du jour par une fenêtre à croisière du côté du couchant. »

*Mr François Rouvière, dans son ouvrage : « Aliénation des biens nationaux dans le Gard », paru en 1900, nous rapporte à la page 166 que la maison en la ville de Saint-Gilles, a été acquise le 17 thermidor de l'an IV, pour un montant de 2 772 livres, par Marc-Antoine Darlhac, notaire à Nîmes. Cet acte porte le numéro d'ordre : 1022. Il s'agit d'une vente amiable. La maison est décrite pour 48 toises, 1 pied et 11 pouces carrés, avec cour de 159 toises.

.Le membre de SELVEGODESQUE et TÊTE DE LOUP.

*La visite du membre de Selvegodesque et Tête de Loup eut lieu le 20 mai 1761. Le procès verbal de visite est daté du 28 mai.

Visite de Selvegodesque et Tête de Loup (page 46) :

« Le membre consiste en un grand terroir tout uni en herbages et pâturages, étangs et paluds, contenant environ deux lieux de circuit, dit de Selvegodesque, confrontant au levant le terroir du mas de Liviers autrement Barbentane et celui de Tête de Loup, du couchant le terroir de Pinède, du midi et de long en long terre de la commanderie de Capette et du nord les Iscles de Vauvert et de Franquevaux, et en un autre terroir dit Tête de Loup joignant celui de Selvegodesque, consistant aussi en herbages, confrontant du levant terroir de Claire-farine, du midi l'ancien canal du Rhône dit le Rodanil ou vieux bourdigon, du couchant le terroir de Selvegodesque et du nord le terroir de Canavère et les Iscles de Franquevaux.

Le sieur Peyret (Jean Peyret est procureur du Grand prieur de Saint-Gilles ; il accompagne les commissaires) dit que les habitants des lieux de Vauvert, Massillargues et Saint-Laurent d'Aigouze ont la faculté de faire dépaître leurs bestiaux dans la terre de Selvegodesque, et que ceux de Vauvert prétendent avoir le droit d'y chasser aux lapins depuis la fête de Saint-Martin d'hiver jusques au Carême, qu'ils ont en outre la faculté de pêcher dans les paluds dudit terroir, conformément aux arrêts intervenus à ce sujet et notamment par celui de 1644 par lequel il leur est inhibé d'abuser de leurs droits. Il a en outre déclaré que ledit domaine est joui noblement par l'Ordre, franc et exempt de dîmes, tailles et autres charges, ledit seigneur Grand prieur fait exercer la juridiction haute, moyenne et basse par ses officiers du Grand prieuré ci-devant nommés ».

*Lire aussi, en page 28 de la présente étude, l'origine de l'acquisition de Selvegodesque en 1505.

.Le membre de LISTEL.

*La visite du membre de Listel eut lieu le 20 mai 1761. Là aussi le procès verbal de visite est daté du 28 mai. Il est constitué des salins de Saint-Jean de Jérusalem, le « Grand » et le « Petit » appelé Salinote, distants d'une grande lieue de Saint-Jean de La Pinède. Ils sont situés sur le terroir d'Aigues-Mortes, et le compte-rendu de leur visite est rapporté pages 47 et 48, dans l'ouvrage précité : « Histoire des Grands Prieurs... ».

Visite de Listel (page 48) :

« Le 20 mai eut la visite de Listel, attenant aux dits salins, consistant en terrain tout uni d'herbages et pâturages d'environ une heure et demie de circuit situé dans le terroir d'Aigues-Mortes, confrontant du levant le salin de Saint-Jean, du couchant les herbages aussi appelés de Listel mais appartenant à la communauté d'Aigues-Mortes, du midi y ayant des bornes et limites entre les deux terroirs de Listel, de Saint-Jean et dudit Aigues-Mortes ».

*Mr François Rouvière, dans son ouvrage : « Aliénation des biens nationaux dans le Gard », paru en 1900, nous rapporte à la page 182 (Texte plus note 2) que les salins de Saint-Jean, sur les terroirs d'Aigues-Mortes et de Saint-Laurent d'Aigouze, ont été acquis le 18 juillet 1835, pour un montant de 450 500 francs, par Jean-Sébastien Ducros, capitaine du génie à Castres. Cet acte porte le numéro d'ordre : 1159. Il s'agit d'une vente amiable. L'ensemble est décrit pour 449 hectares, 89 ares et 24 centiares. Ducros fut déchu, et le 7 janvier 1837, les salins furent adjugés à RIGAL et Compagnie.

*Lors de notre enquête de 1986, sur place au mas de Jarras-Listel, Mr Canellas historien d'Aigues-Mortes, nous a amenés au caveau du mas de Listel pour nous présenter le blason en marbre blanc daté de 1710, et représentant les armoiries de Christophe de Baroncelli-Javon, Grand prieur de Saint-Gilles. Ses informations précisent que ce blason aurait été découvert en 1970, au mas de la Pinède de Saint-Jean, et aurait été installé l'année suivante au domaine de Jarras-Listel. Il nous remet la photo ci-dessous à gauche, prise à la Pinède en 1970, et nous donnons à droite, celle prise à Jarras en 1986.



*Lire aussi, en page 28 de la présente étude, l'origine de l'acquisition de Listel, en 1171 et 1195.

.Le membre d'AIGUES-MORTES.

*Ce même 20 mai 1761, après la visite du membre de Listel, suit celle d'Aigues-Mortes.

Visite de la maison d'Aigues-Mortes (pages 48 et 49) :

« Le 20 mai eut la visite de ladite maison composée d'une cuisine qui a deux portes d'entrée, l'une sur laquelle il y a une croix de Malte, et l'autre donnant dans le jardin, ladite cuisine communique à un cellier séparé par une cloison de bois, laquelle cuisine étant d'environ quatre cannes en carré, n'est ni carrelée ni bardée, y ayant une cheminée.

Du cellier on entre dans l'écurie séparée par une cloison de bois, elle a deux portes, l'une au midi donnant dans le jardin et l'autre sur la rue du côté du nord. Au premier il y a deux chambres à deux fenêtres, et au dessus un grenier à foin.

Le jardin a douze cannes de long sur sept de large, entouré de murailles, avec un puits au milieu.

La maison et jardin confrontent du levant et midi maison et jardin du sieur Malbois, couchant et septentrion deux rues publiques. Les commissaires ont séjourné, le 21 mai, en la ville d'Aigues-Mortes à cause de la Fête-Dieu ».

Suit le lendemain 22 mai, la visite du membre de Générac, distant de la ville d'Aigues-Mortes de quatre lieues.

Quelques informations historiques sur Aigues-Mortes :

*La tour d'Aigues-Mortes, dénommée au XV^{ème} siècle Tour de Constance, existait avant la construction des remparts, et appartenait aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Elle n'est donc pas un « héritage Templier ». Il semblerait qu'elle eut été rattachée à la commanderie de Saint-Christol. D'après certains historiens, elle aurait pu être construite sur les fondements d'une ancienne tour romaine. Par contre Léon Nourrit, dans son ouvrage sur la commanderie de Saint-Christol, nous démontre que Louis IX se fit céder cette tour et l'unit au domaine royal lors de la fondation de la ville d'Aigues-Mortes. En contrepartie, il accorda au commandeur de Saint-Christol une indemnité annuelle de 25 livres, égale à seize mailles d'or, « en droit de fief et d'aumône ». Cette indemnité fut versée depuis la deuxième moitié du XIII^{ème} siècle et jusqu'à la Révolution (1792), comme le relatent les archives de ladite commanderie, préservées aux Archives Départementales des Bouches-du-Rhône. (*Mille ans d'Histoire en Bas-Languedoc – Saint-Christol, par L. Nourrit – 1987, pages 58 à 70*).

*Lors de notre même enquête de 1986, déjà citée, avec l'historien Mr Canellas d'Aigues-Mortes, celui-ci nous remettait un exemplaire de l'étude dactylographiée, non datée et rédigée en dix pages par Jean MÉZY sur l'Ordre du Temple en Aigues-Mortes. Dans son exposé en page 1, l'auteur nous situe le premier établissement templier dans une maison proche de l'église paroissiale actuelle, « elle a pour confrants deux rues et deux voisins. Je l'imagine dans le pâté de maisons qui borde le côté nord de l'église. Il est évident que le libre service Dumas est plus strictement près de l'église... ». Plus loin, en page 4, Mr Mézy nous parle d'une autre maison, hospitalière celle-ci, qu'il juge facile à identifier : « c'est dans l'actuelle rue Paul Bert, face au collègue Joliot Curie ». Par ailleurs, notre auteur doute que Templiers et Hospitaliers puissent avoir été contemporains... Il en oublie la Tour de Constance. Il est fort probable qu'après l'échange de cette tour avec Louis IX, les Hospitaliers soient restés dans la ville. Quant à nous, suite aux descriptions de leur maison en ville, lors des comptes rendus de visite, notamment en 1761, nous la localisons plutôt à l'angle de la rue Pasteur, anciennement rue des Sablons, et de la rue Louis Blanc. L'enquête est en cours...

*Plus étonnant encore, « l'Inventaire général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Gard, Aigues-Mortes », publié en 1973 par le Ministère des Affaires Culturelles, parle en page 79 de la maison située 21 rue Louis Blanc. La maison actuelle située à l'angle de cette rue et du boulevard Intérieur sud, serait construite sur l'emplacement de la Maison des chevaliers de Jérusalem, datant de 1363. « Maison très remaniée, de plan rectangulaire, double en profondeur, à couloir latéral, un étage et comble à surcroît ». L'auteur s'appuie sur les Monographies de Goiffon page 225, et sur l'Histoire d'Aigues-Mortes par Pietro pages 398 et 399. Les Hospitaliers auraient-ils eut plusieurs maisons à Aigues-Mortes ? C'est possible, mais aujourd'hui, aucune n'est formellement identifiée.

*Plus proche de nous : Acte n°2471 du 20 vendémiaire de l'an V, par vente à l'amiable, Mr Jean-Charles Sonnerat achète pour 792 francs, la maison et jardin des chevaliers de Malte située rue des Sablons. Sa surface est donnée pour 49 toises². (« *Aliénation des biens nationaux dans le Gard* », par François Rouvière – 1900 – page 363).

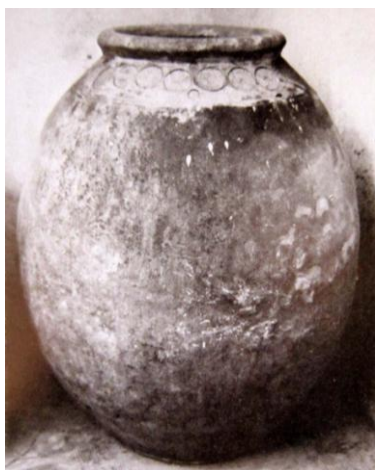
*Dans le même Inventaire général déjà cité plus avant, nous apprenons, pages 64, que dans l'église paroissiale de Notre Dame des Sablons, la clôture du chœur, aujourd'hui disparue, était en fonte avec portillon à deux vantaux, portant chacun une croix de Malte rayonnante inscrite dans une couronne. Le même Inventaire, page 66 fait état d'un reliquaire dans la sacristie, surmonté d'une croix de Malte. Enfin, pages 84 et 85, suit la description de la jarre à huile, fabriquée à Biot par Jean Guirard en 1617, et portant sous le col, 7 croix de Malte à fleurs de lys augmentées d'une croix, au dessous ; chaque sigle étant inscrit dans un cercle. L'ensemble sert d'unité de mesure et indique la capacité de la jarre.

**Illustrations extraites de l'Inventaire Général Des Monuments et Richesses Artistiques
De la France : Gard – Aigues-Mortes – 1973
(Ministère des Affaires Culturelles)**

La « Tour de Constance » : (N°51, page 17, dessin anonyme du XIXème siècle).



La « Jarre de Notre-Dame-des-Sablons » : (N°654 et 655, page 204).



La « Maison d'Aigues-Mortes » : (N°477, page 141, lithographie par Boehm, d'après un dessin de Laurens, 1852).



-oOo-

.Le membre de GÉNÉRAC.

*Le 22 mai 1761, après la visite du membre d'Aigues-Mortes, suit celle de Générac.

Visite du membre de Générac (pages 49 et 50) :

« Le 22 mai eut lieu la visite de Générac, distant de la ville d'Aigues-Mortes de quatre lieues, et qui consiste au château et maison seigneuriale, terres labourables, directes et autres droits.

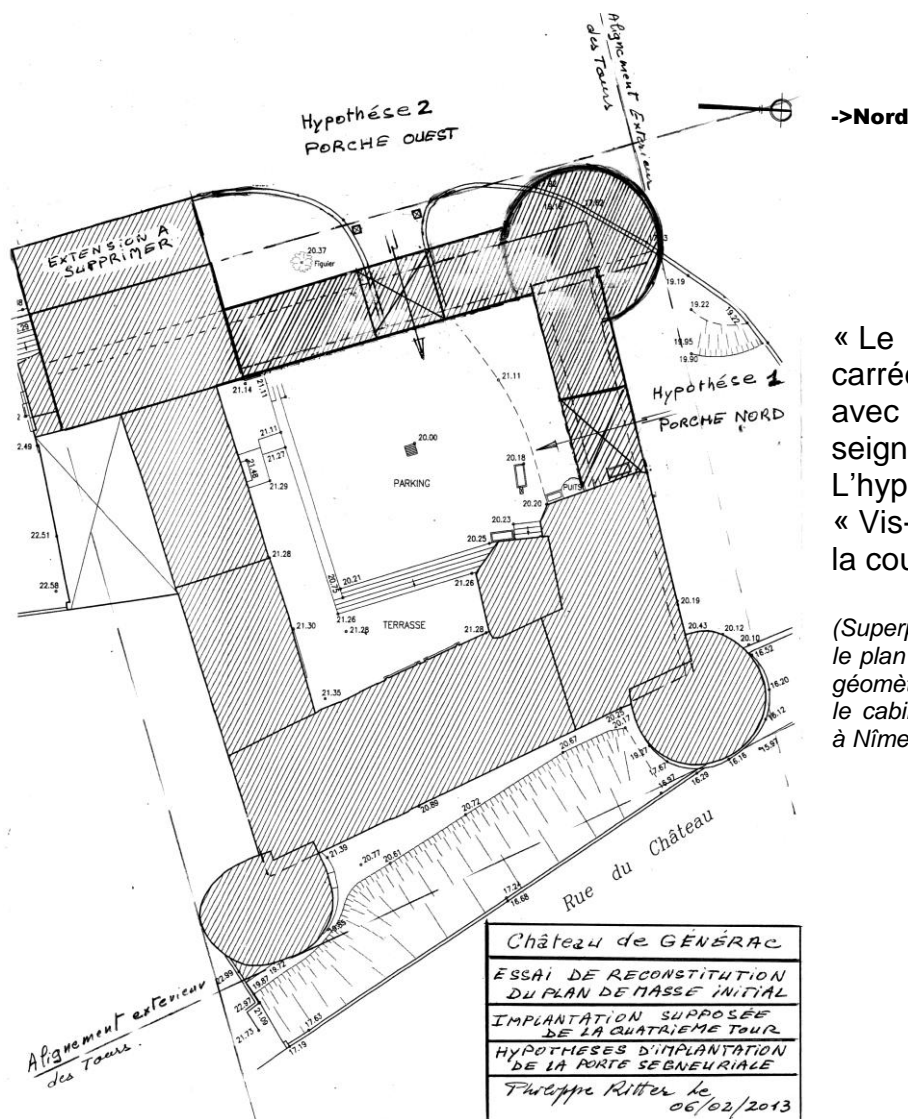
Le **château**, qui est à quelque distance du village, **est de forme carrée, flanqué de quatre tours avec une grande porte seigneuriale en pierres de taille.**

Vis-à-vis de ladite porte dans la cour est l'entrée du château, et à gauche, en entrant dans ledit château, se trouve une cuisine voutée et carrelée en brique prenant jour dans la cour par une fenêtre à deux battants avec sa fermeture, y ayant une cheminée.

A gauche de la cheminée se trouve un office ou dépense vouté ou carrelé en briques de dix pans de long sur huit de largeur avec une petite fenêtre du côté de la cour. Toutes les salles du château sont décrites, ainsi que l'appartement du fermier.

Après la visite du château les commissaires sont venus au village et entrés dans l'église paroissiale. Ils y ont vu le banc du seigneur grand prieur placé du côté de l'évangile tout contre la table de communion, en bois blanc couleur de noyer à deux places, fermant avec sa porte, le dossier surmonté des armes du vénérable grand prieur moderne et tout auprès est celui des officiers de justice, dont le dossier est surmonté des armes de la religion. Ils visitent ensuite une tour dans le village de forme carrée, ayant environ six cannes de hauteur et deux et demie de largeur à deux étages, servant de pigeonnier, y ayant les armes du Grand prieur de Lussan...

Suit la liste des quartiers où se trouvent les terres dépendantes du Grand prieuré de Saint-Gilles : Terre de Chenevières, terre de la Fontaine aux Allemands, la vigne des chiens au quartier de Malespine, une terre et un pré au dessous du château, une terre dite le jardin d'Aunol, terre au quartier du Puech Caucon, terre dite La Coste, grande pièce à la Moulières, terre dite Le Pradas, terre située au chemin de Saint-Gilles, terre dite Le Sablas, terre au quartier de La Roquette, terre dite du Gourd Laurier, terre dite La Marasquine, terre dite Le Plantier... Suit la liste des officiers de justice, et les us et coutumes des habitants de Générac eut égard au Grand prieur ».



« Le château est de forme carrée, flanqué de quatre tours, avec une grande porte seigneuriale ».

L'hypothèse 2 semble la bonne, « Vis-à-vis de ladite porte dans la cour est l'entrée du château »

(Superposition élaborée par Ph. Ritter sur le plan dressé le 24/10/2012 par J. Blanc, géomètre-expert en Avignon, transmis par le cabinet Antoine Bruguerolle, architecte à Nîmes).

.LE CHÂTEAU EN 1983.

(Photographies argentiques : P. Ritter et J.L Malenfant)



Vues du village : Façade Sud, rue du Château..... Façade Ouest, entrée. *(Photos PR)*

Détails : Tour et blason corrodé ou mutilé. *(Photos JLM)*



.LE CHÂTEAU EN 2013.

(Photographies numériques : Georges Mathon)



Vues des façades : Sud, Sud-ouest..... Ouest, entrée.

D'après les archives, le château aurait été construit vers 1533, une fois le procès contre les descendants de Guillaume de Nogaret définitivement résolu, par le Grand-prieur de Saint-Gilles Jacques de Manas. Douze ans plus tard, il est tout à fait possible que les travaux soient terminés par ses successeurs. De Manas est mort en 1536, son successeur direct Guiot de Panat aussi, Raimond Ricard en suivant est décédé en 1540, il est logique que les travaux puissent avoir été achevés en 1545 par Géraud de Massas, Grand-prieur de Saint-Gilles de 1540 à 1546. (*Armes : D'argent à une fasce de sable*)... Investigations en cours...

Détails : Tour et blasons corrodés ou mutilés : Une date : 1545.



Autres vues de façades et autres détails : (toujours en 2013, par GM)



Façade Sud-est.....Blason de J. de Manas, sur cheminée R de Ch.

.Résumé historique relatif au membre de Générac.

De toute évidence, les Templiers sont établis sur le terroir de Générac, avec un énorme pouvoir, surtout depuis le 6 juin 1245, date à laquelle Pons de MONTLAUR, seigneur de Posquières (Vauvert) donne à l'Ordre du Temple le « Village de Générac », donation confirmée par Louis IX en juillet 1254, au retour de Terre Sainte, et par la charte d'Alais donnée en août 1254.

Preuve de cette puissance, ils y établirent une commanderie dont nous connaissons les précepteurs (ou commandeurs) de 1275 à 1299, sachant aussi que les précepteurs de Montfrin ont assuré ce titre quelques temps, vraisemblablement entre 1300 et 1307. Par contre, à ce jour, nous n'avons confirmé aucune trace bâtie de leur établissement. Les fouilles du château actuel n'ont été pour l'instant que ponctuelles et n'ont rien démontré. D'autres recherches systématiques sur d'autres lieux n'ont jamais été entreprises de manière méthodique. La tradition orale parle des Templiers au Puech Cocon, qu'en est-il exactement ? En a-t-on sondé le sommet ? Lors de l'inventaire des biens de l'Ordre de Malte à la révolution, il est question d'une propriété bâtie à l'intérieur du village, de forme carrée sur deux niveaux faisant office de pigeonnier ; l'a-t-on identifié ? Il était très certainement lui aussi d'origine templière. Quant à la bâtisse appelée le Fort, au centre du village : en connaît-on son origine ? y a-t-ont fait des sondages ou des relevés précis ? En bref aujourd'hui, tout est possible. Si l'on s'en tient aux coutumes templières de construction dans les villes et villages de la région, à Nîmes, Alès, Montfrin ou Saint-Gilles, ils étaient établis sur des bastions intégrés aux remparts des cités et avaient construits des granges ou fermes fortifiées, à l'extérieur des remparts. Une chose est certaine, l'emplacement actuel du château ne semble pas approprié à la défense, à la communication ou à l'observation. Il n'est pas au sommet de la colline la plus haute, ou la mieux orientée, pour communiquer avec Aigues-Mortes et Saint-Gilles. Sa seule qualité d'implantation est la présence d'eau en grande quantité sur le site. Des recherches appliquées doivent se faire sur le terrain.

En ce qui concerne les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, il semble qu'ils étaient établis sur le terroir de Générac, avant les Templiers. En effet il existe aux ADG, des copies de ventes ou de donations faites en 1185 et en 1200, par l'Abbaye de Franquevaux, Jean Rigord de Générac et Bertrand de Campagne, aux Hospitaliers de Saint-Jean, au sujet de terres et de bois à Générac et à Campagnolles. A cette époque, ces biens étaient rattachés directement à l'Hôpital de Saint-Gilles. Lorsqu'ils héritèrent en 1312, des biens du Temple, Générac fut immédiatement érigé en commanderie aux vues de son importance, puis fut à nouveau rattaché à Saint-Gilles, en qualité de membre du Grand Prieuré, vers la fin du XIV^{ème} siècle. Le XV^{ème} vit bon nombre de procès contre les voisins pour les limites de propriétés, et surtout contre les descendants de « L'Usurpateur » Guillaume de Nogaret pour la seigneurie même de Générac, que soi-disant Philippe IV avait promis à son « Intendant », mais aucun acte ne le prouve... Ce n'est qu'en 1508 que le Parlement de Toulouse permet définitivement l'application du Concile de Vienne, en rédigeant les actes authentiques de propriété et en rétablissant les droits de basse, moyenne et haute justice aux Grand Prieurs de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

En 1533, le Grand Prieur Jacques de Manas fait donc construire le château, appelé à l'époque « Maison Seigneuriale », à l'endroit actuel. Ses armoiries se retrouvent sur un bon nombre de cheminées. Un autre blason situé sur la face Est de la tour Sud-est, entre les fenêtres du 1^{er} et du 2nd, porte la date de 1545 et très certainement les armoiries de Géraud de Massas, Grand Prieur de 1540 à 1546. Il indique peut-être la fin de la construction, ou la date de travaux de confortements. La forme ovoïde de la tour, son défaut de verticalité, et son implantation à l'alignement de l'embrasure gauche de la fenêtre du rez-de-chaussée, font penser à des travaux de reprises, peut-être réalisés en surépaisseur et à la hâte. Les méfaits de la réforme se font déjà sentir en 1540 dans la région. Mais surtout, en 1542, le conflit reprend entre François 1^{er} et Charles Quint. Le Dauphin prépare le siège de Perpignan occupé par les « Espagnols » et mobilise une troupe de soldats italiens de l'armée du Roussillon, qui sur son passage commet toutes sortes de désordres. A cette date ils se trouvent entre Avignon et Aigues-Mortes. Nîmes leur refuse l'ébergement, pour cause de « Peste » et leur demande de s'établir dans les villages environnants. Générac peut très bien en avoir fait les frais. Suivent les guerres de religions, notamment en 1628 lorsque les troupes de Rohan et le capitaine Huguet occupent Générac, puis le 7 février 1704 où les Camisards reviennent y commettre les plus épouvantables horreurs. Certains historiens affirment même que le rez-de-chaussée de la tour carrée, une salle voutée servait de temple à la « Religion Prétendue Réformée », mais là, rien n'est moins sûr ; à ce jour aucune trace ni preuve. Quant au rachat, après la Révocation de l'Édit de Nantes, soit en 1685, du château par le Grand Prieur de Saint-Gilles aux moines de Franquevaux, hypothèse évoquée en 1999 par Marthe Moreau, il n'a aucun fondement historique et ne fait que reprendre des élucubrations antérieures.

La révolution vit la fin de la seigneurie de Générac. Les biens de l'Ordre de Malte sont aliénés aux biens nationaux et vendus aux citoyens le 28 ventôse de l'an III. Ce qui permet de juger de l'importance des propriétés de l'Ordre à cette époque, c'est le nombre des actes de vente et des acquéreurs. Rien que le château est devenu une copropriété divisée en trois ou quatre lots. Lire aussi sur notre site, à la rubrique « Nîmes-Métropole », notre article sur la commune de Générac.

Depuis 1993, il fait l'objet d'une Inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

-oOo-

.LA Métairie DE CLAIRE-FARINE.

(Expositions Ph. Ritter – J.L. Malenfant)

(Théâtre de Nîmes, Septembre 1985 – Maison Romane à St Gilles, Juin 1988 - Musée Ignon-Fabre à Mende, Août 1991)

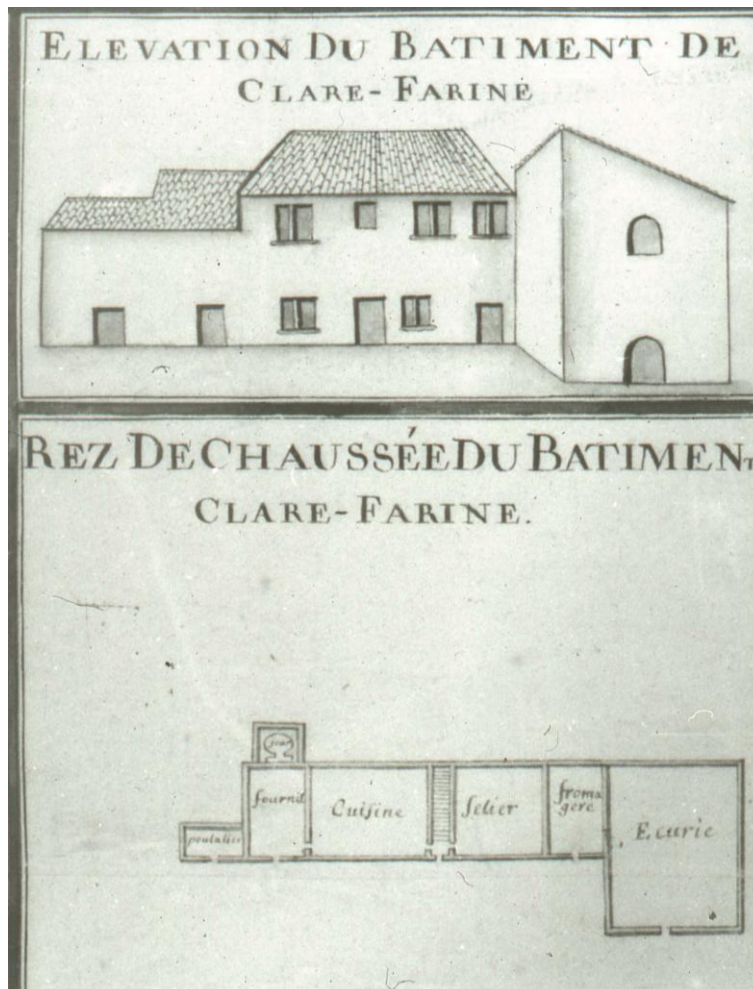
(Eglise St Pierre de Saliers, 1^{er} Août 1997 - Parc National des Cévennes à Génolhac, du 10 au 24 Août 1997)

(Maison du bois à Camprieu, 11 Août 2005)

LE DESSIN DE LOUIS SEGUIN EN 1765

(Géographe de Tarascon – Musée Réattu en Arles)

TABLE DES RENVOIS DE LA COMMANDERIE DE CLARE-FARINE		
A. Première Terre contenant sept saumées sept Eyminiés trente destres.	Q. Quatrième Terre contenant quatre saumées une Eyminiée quarante destres.	EE. Vingt neuvième Terre contenant deux saumées trois destres.
B. seconde Terre, contenant une saumée sept Eyminiés vingt neuf destres.	R. cinquième Terre contenant quatre saumées deux Eyminiés dix destres.	FF. Trentième Terre contenant deux saumées dix-huit destres, situés en Laperne.
C. Troisième Terre contenant quatre saumées sept Eyminiés trente un destres.	S. sixième Terre contenant six saumées cinq Eyminiés quarante destres.	GG. Trente première Terre contenant une saumée vingt deux destres.
D. quatrième Terre contenant trois saumées deux Eyminiés cinq destres.	T. dix-huitième Terre contenant deux saumées deux Eyminiés trois destres.	HH. Trente deuxième Terre contenant une saumée une Eyminiée vingt neuf destres, en partie.
E. Cinquième Terre, contenant deux saumées une Eyminiée quarante deux destres.	V. Dix-neuvième Terre contenant trois saumées trois Eyminiés dix-sept destres.	II. Trente troisième Terre contenant douze saumées une Eyminiée quarante un destres.
F. sixième Terre contenant cinq saumées quatre Eyminiés quarante destres.	U. Vingtième Terre contenant deux saumées cinq Eyminiés quarante destres.	LL. Trente quatrième Terre qui est en Jardin contenait une Eyminiée Trente quatre destres.
G. septième Terre contenant trois saumées une Eyminiée deux destres.	X. Vingt première Terre contenant quatre saumées vingt destres.	MM. Trente cinquième Terre contenant une Eyminiée quarante trois destres.
H. huitième Terre contenant cinq saumées deux Eyminiés trente destres.	Y. Vingt deuxième Terre contenant deux saumées trois Eyminiés quarante six destres.	NN. Grand Pré contenant quatre saumées deux Eyminiés quarante destres.
I. neuvième Terre contenant quatre saumées quatre Eyminiés quarante destres.	Z. Vingt troisième Terre contenant trois saumées quatre Eyminiés trente sept destres.	OO. second Pré contenant trois saumées sept Eyminiés vingt trois destres.
L. dixième Terre contenant deux saumées sept Eyminiés douze destres.	8. Vingt quatrième Terre contenant deux saumées trois Eyminiés dix destres.	PP. Troisième Pré contenant cinq saumées quatre Eyminiés dix destres.
M. onzième Terre contenant six saumées trois Eyminiés vingt huit destres.	AA. Vingt cinquième Terre contenant deux saumées une Eyminiée dix destres.	Les figonaux contenant neuf saumées deux Eyminiés trente sept destres.
N. Douzième Terre contenant deux saumées une Eyminiée trente deux destres.	BB. Vingt sixième Terre contenant une saumée quatre Eyminiés treize destres.	Le sel du bâtiment contient deux cent destres dix sept pans
O. Trentième Terre contenant trois saumées cinq destres.	CC. Vingt septième Terre contenant sept saumées quatre Eyminiés quarante trois destres.	Le sol de la chaufourie contient six saumées trente sept destres.
P. Quarantième Terre contenant trois saumées deux Eyminiés vingt quatre destres.	DD. Vingt huitième Terre contenant deux saumées deux Eyminiés quarante destres.	Les herbages & marais contiennent quatre cent quarante six saumées sept Eyminiés trente cinq destres.



Le mas de Claire-Farine en 1983



Le logis



Le blason d'Arpajon

Le mas de Claire-Farine en 1997



Le logis



Bertrand d'Arpajon
(Grand prieur de Saint-Gilles de 1420 à 1448)

La borne de limite de propriété.



.Recherches relatives à Claire-Farine.

Roseline Jéolas : *Association d'Histoire, d'Archéologie et de Sauvegarde de Saint-Gilles. Extrait du Rapport des Expositions du mois d'Août 1987 (Daté du 5 août 1987). Page 23. « DOMAINES RHODANIENS D'ORIGINE MEDIEVALE ».* Nous reproduisons ici l'intégralité du texte de Roseline Jéolas, avec son style propre, ses interprétations, ses erreurs, et parfois même ses fautes de dactylographie.

« CLAIREFARINE – Les Templiers ont des biens au moins depuis juillet 1173, où Paul, seigneur du bourg d'Arles fit donation à Arnaud de Torroge (parfois nommé : de la Tour Rouge), précepteur du Temple de Saint-Gilles, de tout ce qu'il possédait à Vendrelle (Claire Farine). Donation confirmée en 1190 par les enfants du seigneur Paul. Cependant en 1271, une transaction avait été passée entre Pierre-Raimond commandeur de Saint-Gilles, et le châtelain du Roi pour la Motte, au sujet des limites de la Motte et de Claire Farine.

La « Maison de la Bienheureuse Marie du Temple » de Saint-Gilles a donc des terres à Claire Farine avant 1271. Par ailleurs, la MOTTE était aux Comtes de Toulouse et Saint-Gilles. 1271 : date de la mort d'Alphonse de Poitiers, et de sa femme Jeanne de Toulouse, dernière représentante des Toulouse en ligne directe : le Roi Hérite définitivement des biens des Toulouse, le ménage Jeanne-Alphonse étant sans enfants. On voit que le Roi Philippe III le Hardi (1245 – 1270 – 1285) s'est empressé de s'assurer de l'héritage de son oncle...

A la fin du XIII^e siècle, les Templiers demandèrent à construire une « levée » une « chaussée ». Nous ne savons s'il s'agit d'une chaussée portant la route actuelle, ou de ce que nous nommons le « levadon de Bel air »... Nous cherchons encore.

En 1713, les « Visites générales » nous disent que les bâtiments de Claire Farine sont composés d'une cuisine avec cheminée ; à gauche de la cheminée, appartement avec four. A droite de la cuisine, le cellier, la fromagère, puis une écurie. Au-dessus, des chambres et un grenier. Du côté du Rhône : une écurie avec crèches et mangeoires, un grenier et un volailler.

La surface des terres labourables est de 400 cesterées, et les Herbages et Pâturages de 800 sesterées, auxquelles s'ajoutent des marais. Les limites-confronts en sont : du Levant : la Motte – du Midi, le Rhône - - du Couchant, Capette, - - du Nord, les Palus de Vauvert et Franquevaux.

L'arpentement de 1765 apporte quelques précisions. Il est réalisé en présence de François Gabriel de Jarente La Bruyère, pour les Hospitaliers, et de Jean Leblond, Consul de France à Venise, titulaire de la Motte pour le Roi.

Il est précisé que Claire Farine dispose d'un puits, d'une cabane de roseaux devant le Mas, d'un jardin, d'une grande bouverie, d'une aire... Les pâtures se sont enrichies d'un « Pasquier en Luzerne. Les segonnaux sont porteurs de bois.

Des « termes » ont été plantés. Le premier, « au pied du talus de la chaussée » (du Rhône) à la limite de la Motte et Claire Farine. (en 1617, on n'y en avait point planté) Ces « termes » sont en pierre. Ils ont 9 pans de long (soit environ 2,25 m) et 1 pan $\frac{3}{4}$ en carré (soit environ 43 cm de côté) et portent : du côté des terres de Claire Farine, la Croix de Malte, et du côté de la Motte, la fleur de lys royale. Le terme le plus occidental sépare Claire Farine de la Fosse et de la Motte. Le terme précédent est appelé « de la tour de Béraud ». Nous ne savons pas pourquoi. Et nous apprenons, à la fin que le Rhône, au Levant (plutôt au sud-est) borde Claire Farine sur 2040 cannes, soit environ 4 kilomètres. D'où les confronts donnés : Levant et Nord : La Motte - - Levant et Midi : le Rhône – Couchant : la Fosse et Capette – et, par un marteau, un pré de Capette. »

Philippe Ritter : <www.nemausensis.com> *Compléments d'enquête. Nous avons beaucoup apprécié le travail de Mme Jéolas, que nous donnons ci-dessus en intégralité. Cependant d'autres informations complémentaires sont à apporter... on dirait qu'elle n'a lu que le Tome II de Jean Raybaud.*

*Le Grand prieur Féraud de Barras termina, par la voie d'arbitre, le 5 de mai 1252, le différend qu'il avait avec frère Raimbaud de Caroub, maistre des Templiers en Provence, au sujet des limites des métairies de Canavère et de Clairefarine, dont la première appartenait à la maison prieurale de Saint-Gilles, et la dernière à celle du Temple. (*J. Raybaud – Tome I – page 161*)

*Après le Concile de Vienne en 1312, le rattachement des biens du Temple à ceux des Hospitaliers obligea ces derniers à redistribuer les commanderies. Quatre nouvelles commanderies furent créées avec leurs propres biens : Saliers, Clamador, Montfrin et Générac. Les autres biens de la région furent rattachés directement au Grand prieuré de Saint-Gilles. (*J. Raybaud – Tome I – page 246*)

*Le 19 mai 1761, eut lieu la visite de Clairefarine, le même jour après celle de Canavère, d'où il est distant d'une grande lieue. Ledit membre est situé dans le terroir de la Mothe. Mr Peyret, procureur du Grand prieur, fait remarquer que le seigneur grand prieur y a basse et moyenne justice, la haute appartenant au seigneur de la Mothe, et que ledit Grand prieur payait autrefois au roi un droit d'Albergue de 18 l. annuellement pour ledit membre, mais que Sa Majesté ayant permis l'affranchissement desdits droits aux particuliers il aurait payé, le 15 janvier 1711, la somme de 340 l. pour ledit affranchissement. (*J. Raybaud – Tome III – page 45*)

*Le 6 septembre 1790, Me Bœuf se présente devant la municipalité de Saint-Gilles et lui remet l'état des revenus et des charges du Grand prieuré de Saint-Gilles. (*J. Raybaud – Tome III – page 192*) :

« Le Grand prieuré de Saint-Gilles est affermé en général au sieur Jacques Archinard, négociant de la ville de Nîmes, par acte du 3 mai 1788, notaire Me Jean Coillet d'Arles, à la rente sûre et annuelle de 50 000 livres, laquelle a été divisée, membre par membre, ainsi que suit :

Claire Farine :

Terres labourables :... ..5 900 livres.

Herbages et marais :.....2 000 livres.

Luzernière :... .. 300 livres.

Preds : 200 livres.

Bois et tamaris : 100 livres.

8 500 livres. »

*En 1691, le château et les terres de la Motte, sur la rive droite du petit Rhône, en face d'Albaron, furent sur le point d'être acquis par l'Ordre de Malte. En effet, au Chapitre de mai 1691, le chevalier de Clermont, économe, exposa « que Sa Majesté avait fait mettre en vente le château et les terres de la Motte, que le château étant au mitan des terres dépendant dudit prieuré qui payent au roy comme seigneur dudit la Motte 18 livres d'albergue, et ayant encore juridiction sur les terres de Clairefarine, partie de la Fosse et Capette, il est à craindre que quelques particuliers ne fassent cette acquisition, Monsieur le marquis de Calvisson ayant fait des offres, et que comme il ne serait guère séant que le bien de l'Ordre fut sujet à la justice et directe d'un autre seigneur que du roy, il croit qu'il serait avantageux pour ledit Ordre d'acquérir plutôt ladite terre et château ». L'Assemblée décida d'écrire au Grand Maître pour obtenir l'autorisation d'acheter ce domaine, et au bailli d'Hautefeuille, ambassadeur de l'Ordre auprès du roy, pour surseoir aux enchères jusqu'à la réponse du supérieur majeur. Cette affaire n'aboutit pas et le marquis de Calvisson ne tarda pas à devenir possesseur de la Motte. (*Ordre de Malte en Arles - Chailan – page 75*).

*Acte n°1233 du 1^{er} vendémiaire de l'an IV : Vente à Jean-Louis Fabrègue, négociant à Saint-Gilles, pour 3 500 000 livres du domaine de Claire Farine, comprenant 198 salmées de bâtiment, 259 salmées de terres et herbages et 183 salmées de paluds et marais. Le lendemain, il déclare avoir agi au nom de tout un groupement de personnes, chacun à part égale, que l'on retrouve sur la liste concernant l'achat de la Collégiale de Saint-Gilles, dans les actes 1041 à 1081. (« *Aliénation des biens nationaux dans le Gard* », par François Rouvière – 1900 – page 196).

*Métairie de Claire Farine, bail d'affermage du 22 janvier 1730 : 5 séterées en pasquiers (terres labourables converties en prairies annuelles) et 400 séterées de terres labourables. (« *L'Ordre de Malte en Camargue, au 17^{ème} et 18^{ème} siècles* », par Gérard Gangneux, page 43).

*Quelques crues désastreuses du Rhône ont provoqué des ruptures de chaussée et inondations dont ont pu souffrir les mas de la région, comme Claire Farine, Liviers, Capette ou Plan de Peyre : 24 octobre 1636, 21 octobre 1637, 7 novembre 1651 (l'année du « Déluge »), 16 novembre 1674 (on va en bateau d'Avignon à la mer), 1694 et 1705 inondations générales, 2 janvier 1706, 3 octobre 1708, 17 janvier 1709, 12 mars et 22 octobre 1712, 8 octobre et 6 novembre 1725, 1745, 10 novembre 1754, du 30 novembre au 1^{er} décembre 1755, 24 octobre 1765, 1774, 1790. (« *L'Ordre de Malte en Camargue, au 17^{ème} et 18^{ème} siècles* », par Gérard Gangneux, pages 70 et 71).

*Enfin, il est à noter que lors des visites de 1761 et 1762, ainsi que lors de l'aliénation des biens nationaux en 1793, les domaines de la Fosse, Claire Farine et Grand Argence sont toujours rattachés directement au Grand Prieuré de Saint-Gilles, mais il semble qu'autour de 1764 – 1765, il eut été fait un projet de démembrement de ces métairies en commanderies, puisqu'elles sont désignées comme telles sur le plan de Louis Seguin en 1765. Il semblerait que le projet n'a jamais abouti.

-oOo-

.Les métairies de CANAVÈRE et de LA FOSSE.

Le plus souvent ces deux métairies sont étudiées ensemble, car dans la deuxième partie du XVIIIème siècle, elles formaient un seul tènement qui avait même fait l'objet d'un projet de démembrement pour être érigé en commanderie. C'est dire son importance. Le plan géométrique des domaines établis le long du Petit-Rhône et dressé par Louis Seguin en 1765, indique d'ailleurs La Fosse en qualité de commanderie. Nous allons donc étudier ces deux métairies.

Leurs domaines sont contigus, et situés sur la route de Saint-Gilles à Sylvéréal, où l'on rencontre, en premier lieu, le mas de La Fosse au croisement même de la route qui mène aux Iscles et sur laquelle se trouve le Mas de Canavère.

1/ Le Mas de CANAVÈRE :

(Expositions Ph. Ritter – J.L. Malenfant)

(Théâtre de Nîmes, Septembre 1985 – Maison Romane à St Gilles, Juin 1988 - Musée Ignon-Fabre à Mende, Août 1991)

(Eglise St Pierre de Saliers, 1^{er} Août 1997 - Parc National des Cévennes à Génolhac, du 10 au 24 Août 1997)

(Maison du bois à Camprieu, 11 Août 2005)



Le Logis, façade Sud,



La Chapelle



Le Clocher

.Le Mas de Canavère en 1983 et 1997.

La Tour, façade Nord



Le Blason sur l'Entrée



**Henri-Augustin de Piolenc
Grand prieur de St-Gilles de
1757 à 1773**

Intérieur du Logis d'origine



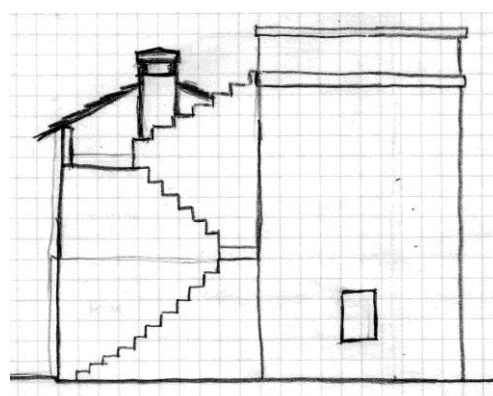
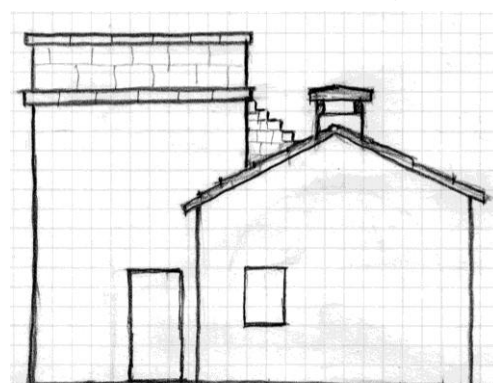
.Le Mas de Canavère : Autres documents.



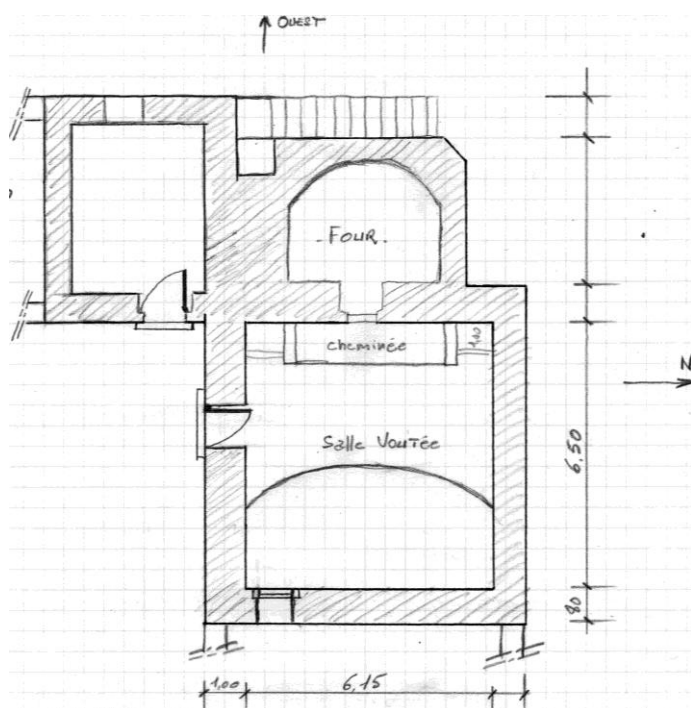
**Le mas de Canavère, au début du XXème siècle :
Famille Benoit, propriétaire**

(L'aile sud n'est toujours pas construite, une partie de la tour et son appareillage XVIème sont encore apparents)

Façade Est.



Façade Ouest.



Vue en plan, rez-de-chaussée.

**Tour de Canavère
Essai de reconstitution du mas d'origine : milieu XVIème
.Croquis et relevés sur place, par Philippe Ritter, en 1997.**

Chronologie relative à Canavère et à La Fosse :

- ***1167 (novembre)** : PARIEL, seigneur d'Arles, donne au Grand prieur tout ce qu'il avait au terroir de Canavère ou Iscles. (*Raybaud, tome I, page 72*).
- ***1174** : Acquisition du domaine de La Fosse, des habitants de Saint-Gilles, pour le prix de 7 000 sols melgoriens. Il s'accrut en 1179 par l'achat des paluds de Brotacas (ou Broiacan), moyennant 43 000 sols.
- ***1202** : Acquisition du domaine de Canavère par l'Ordre, pour 70 000 sols raymondins, d'Elzéar du Cailar. (*Raybaud, tome I, page 106*) et (*Inventaire des Archives Départementales des BDR, 1869, pages 16 et 17*).
- ***1248** : Le Grand prieur de Barras achète moyennant 6 000 sols, pour la Maison de Saint-Gilles, la directe et la cense qu'Elzéar de Sabran (*et du Cailar ?*) s'était réservé sur la terre de l'Isclé ou Canavère, lorsqu'il la vendit à l'Ordre en 1202. (*Raybaud, tome I, page 158*).
- ***1252 (Le 5 mai)** : Fin du différent entre les hospitaliers et les Templiers au sujet des limites entre les métairies de Canavère, appartenant à l'Ordre, et celle de Claire Farine appartenant encore aux Templiers. (*Raybaud, tome I, page 161*).
- ***1259** : Canavère : Ferme sur la commune de Saint-Gilles, *Terra de Canaberis*. Canavères : Rigoles d'écoulement des marais de Scamandre, dans le Petit Rhône. (*Dictionnaire Topographique du Gard, par Eugène Germer-Durand, en 1868, page 46*).
- ***1312** : Concile de Vienne, l'Ordre hérite des biens du Temple.
- ***1500 (6 juin)** : Labourage de La Fosse. (*ADG, Série E, Notariat de St-Gilles, J. Robert, E 931, page 453*).
- ***1504 (5 octobre)** : Construction de la chaussée entre La Fosse et La Motte. Arrentement de la cabane de La Fosse. **Le 23 novembre** : Il est question des passes de La Fosse. (*ADG, Série E, Notariat de St-Gilles, Jean Robert, E 935, page 463*).
- ***1507 (9 septembre)** : Labourage de La Fosse. (*ADG, Série E, Notariat J. Robert, E 937, page 469*).
- ***1515 (13 janvier)** : Jacques de Demandols, Vicaire Général du Grand prieur, nomme Claude Droussset en qualité de baillie de la juridiction de Canavère. (*ADG, Série E, Notariat J. Robert, E 942, page 479*).
- ***1519 (16 août)** : Vente faite par le Vicaire du Grand prieur, de 300 douzaines de lapins du devois de Canavère, à raison de 21 sols la douzaine. La chasse commencera à la Saint-Michel, pour finir à la Carême. **Le 9 septembre** : Arrentement des terres de La Fosse. (*ADG, Série E, Notariat J. Robert, E 946, page 484*).
- ***1520 (28 octobre)** : Vente de la chasse de Canavère pour 400 douzaines de lapins et plus, à raison de 22 sols la douzaine, faite par le Vicaire du Grand prieur. (*ADG, Série E, Notariat J. Robert, E 947, page 485*).
- ***1562** : Guerres de religion.
- ***1615** : Le Grand prieur de Saint-Gilles s'installe en Arles, dans l'actuel musée Réattu.
- ***1656** : Recensement des biens de l'Ordre : Canavère est une métairie dépendant de la Collégiale.
- ***1690 (23 janvier)** : Somation du syndic du Collège à Louis Conil, fermier des tènements de La Fosse et de Canavère. (*ADG, Série H. H 895, pièce n°13*).
- ***1703 (12 septembre)** : Les camisards brûlent La Vernède. Ils brûlent aussi, tout de suite et dans le même temps, les métairies de Daladel, Capette, Canavère et toutes les cabanes qui sont sur cette ligne. Ils tuèrent 17 personnes et enlevèrent 40 chevaux. (*Bulletin du Comité de l'Art Chrétien – Tome IX, page 411*).
- ***1740** : Ile ou marais de la Canavère : Procès verbal de bornage. (*Archives des BDR – 56H - 749*).
- ***1745** : Importante crue du Rhône.
- ***1755 (Septembre et octobre)** : Quittance pour frais du procès à intenter contre les fermiers de Canavère pour la construction d'un levadou (fossé établi dans les roselières de Coute). (*ADG - H895, pièces 25 et 26*).
- ***1755 (nuit du 31/11 au 1^{er}/12)** : Débordement du Rhône. L'ensemble de la Camargue est envahi par les eaux. La construction de la digue le long du Petit Rhône sera accélérée.
- ***1757** : Etat de toutes les Commanderies demandé par le Grand Prieur Augustin de Piolenc (*Manuscrit n°341 – Bibliothèque Méjanès à Aix-en-Provence*).
- LA FOSSE : Au diocèse de Nîmes, ce membre est situé dans le terroir et à demi-lieu de Saint-Gilles, et consiste au bâtiment du fermier et à un autre pour le terrailon ordinaire du Grand prieuré, plusieurs terres labourables jouies noblement par notre Ordre avec juridiction moyenne et basse au terroir de La Fosse ; la haute appartient à l'abbé de Saint-Gilles. Les herbages dudit membre sont arrentés 3 200 l. et le tiers des grains francs de semence. (*Raybaud – Tome III, pages 30 et 31*).
- CANAVERE : Ce membre est éloigné de celui de La Fosse d'une demi-lieu. Il consiste en une grosse tour qui sert de logement au fermier avec quelques terres labourables et plusieurs incultes qui sont herbages et marais, jouis noblement avec juridiction moyenne et basse ; la haute est au seigneur de la Motte. (*Raybaud – Tome III, page 31*).
- ***1758 (13 juin)** : Pouvoirs donnés à François Eyssautier, sur la requête du Grand prieur de Piolenc, pour se rendre à Arles et prendre au nom du Collège, la ferme des eaux et pêches des tènements de La Fosse et de Canavère. (*ADG - H893, folios 36 à 40*).
- ***1761 (19 mai)** : Visite de La Fosse : « La juridiction moyenne et basse appartient à M. le Grand prieur et la haute à M. l'abbé de Saint-Gilles. Il n'y a point de procès, toutefois le sieur Peyret dit que sieur de Louvet, ci-devant possesseur de la terre de la Mothe, ayant prétendu obliger le fermier de La Fosse et autres, des domaines de l'Ordre, de lui payer un droit de péage pour les bestiaux qu'ils tenaient dans le domaine, il était intervenu un arrêt du Conseil, le 28/09/1715, qui déclare ledit seigneur Grand prieur, ses fermiers et domestiques exempts du droit de péage de la Mothe. » (*Raybaud – Tome III, page 44*).

***1761 (19 mai)** : Visite de Canavère : « On a remarqué que le fossé dit de Saint-Jean, qui en fait la limite avec La Fosse, doit toujours être bien entretenu, afin que les contestations qui s'étaient autrefois élevées à l'occasion desdites limites, quand il était comblé, ne renaissent plus ». (*Raybaud – Tome III, pages 44 et 45*). Ce même jour, eut lieu aussi la visite du mas de Claire-Farine. Les procès-verbaux de visites sont datés du 27 mai 1761. (*ADG, H889, Folios 28 et 29*).

***1764** : Administration par Mathieu Bœuf, notaire à Arles. Nouvelle construction d'annexes à la tour de Canavère. Récupération des fossés du membre de La Fosse. (*Archives des BDR – 56H - 736*).

***1765** : Copie de procès-verbal comprenant l'arpentement, levée de plan, circonscription, bornage et division des domaines de Canavère et Tête-de-loup. (*ADG –H637*).

***1790 (6 septembre)** : Maître Bœuf se présente devant la municipalité de Saint-Gilles et lui remet l'état des revenus et charges du Grand prieuré.

« La Fosse et Canavère » : (*Ne faisant ensemble qu'un seul tènement*).

- Terres labourables : 7 000 livres.
- Herbages et marais : 6 000 livres.
- Prés : 100 livres.
- Luzernières : 300 livres.
- Bois et tamaris : 100 livres.

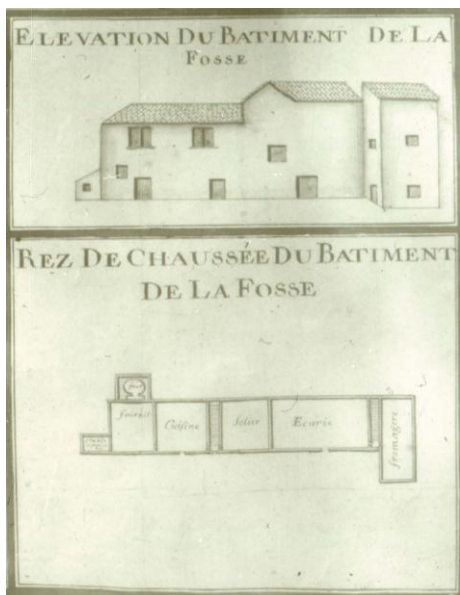
TOTAL : 13 500 livres.

***An IV (1^{er} brumaire)** : Aliénation des Biens Nationaux. (*François Rouvière - 1900 : actes n°842 à 891, pages 144 et 145*) et Histoire du Grand prieuré de St-Gilles. (*Raybaud – Tome III, pages 219 et 220*).

Vente des domaines de La Fosse et Canavère, composés de bâtiments d'exploitation, terres labourables, prés, herbages et palus, en tout : 1 015 salmées et 49 dextres, ont été vendus au prix total de : 8 025 000 livres à :

Jean-François Charamaule, *négociant à Bagnols*. Fabrègue père et fils de Saint-Gilles. Louis Sénilhac, *médecin à Saint-Gilles*. Isaac Defferre, David Ventujol, Jean Fabrègue *oncle*, Jean-François Pérouse *fils*, Pierre Villaret, Jean Brun *boucher*, Joseph Pierron, Pierre Tinelly, Antoine Blanc *illettré*, Lazare Meirargues *fils*, Jacques Clavel *illettré*, Jeanne Raviès *illettrée*, Nicolas Fourmaud *illettré*, Augustin Hitier, Claude Durand, Antoine Brun-Meirargues, Jacques Vanel, Pierre Dumas, Jean Borne, Jean Portier-Cadière, Antoine Meirargues, Louis Amphoux *fils*, Etienne Peiron, Paul Dide, Jean Pertus-Brune, Jacques Vally, Jean Coumoul, André Goiran *neveu*, Joseph Pailloux, Jean Lyon, Antoine Brun-Granaude, Pierre Caillot, Jacques Aurillon, Louis Ginoir *fils aîné ferblantier*, Jacques Brun *droguiste*, Jean Gautier *notaire* ; tous de Saint-Gilles. Louise Isnard *veuve Archinard de Nîmes*, François Devaux *de Bagnols*, Louis Romestan *de Bernis*, Pierre Lauzière, Isaac Arnaud, Jacques Puech-Roux *d'Uchaud*.

2/ Le Mas de LA FOSSE :



Plan de Louis SEGUIN, en 1765.



Photographie Alain ABECASSIS propriétaire, en 2006.

-oOo-

.La métairie de GRANDE ARGENCE. (Appelée aussi : « Grand mas d'Argence »)

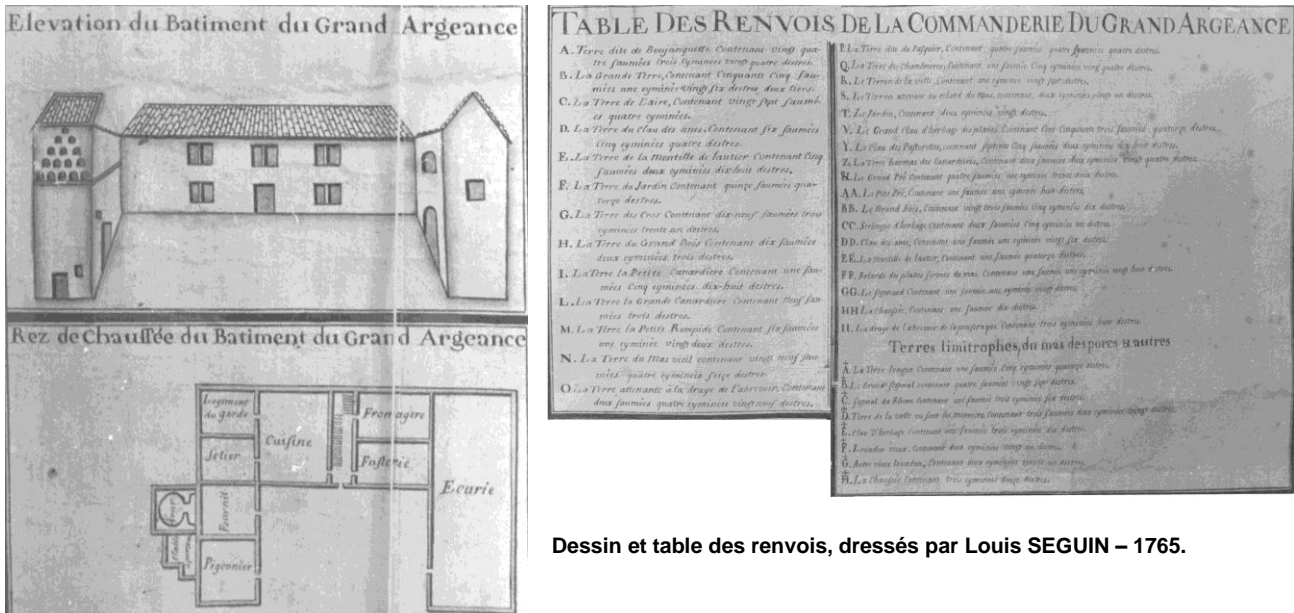
*Mlle Roseline JÉOLAS, dans son étude « Domaines Rhodaniens d'Origine Médiévale », publiée en août 1987 dans le Bulletin de l'Association d'Histoire, d'Archéologie et de Sauvegarde de Saint-Gilles, présente la « Terre d'Argence » avec sa grande rigueur historique habituelle. Nous donnons l'intégralité de sa présentation sur nos chapitres relatifs à la commanderie d'Argence d'une part, et à la commanderie de Sainte-Anne d'autre part ; inutile d'en faire un « Copié-Collé ». Nous renvoyons donc nos lecteurs vers ces chapitres précités, et ne transmettons ici que son étude sur le « Mas de Grande Argence » (*Publiée aux pages 18 et 19 du même bulletin*).

GRAND ARGENCE : Certainement commanderie (1) faisant partie des terres du Grand Prieuré de Saint-Gilles, mais seulement sous le titre de membre. On sait que, lorsqu'une « Commanderie » devenait trop importante ou trop riche, on la « démembra ». Ainsi y eut-il plusieurs remaniements au cours de l'Histoire, en ce qui concerne les possessions « en Argence », et tout d'abord après l'héritage Templier. Au XVIIème et au XVIIIème siècle, l'ensemble « Argence » se compose de : Petit Argence, Grand Argence, et Sainte-Anne.

En 1713 lors de la visite du mois de mai, les bâtiments se composaient d'un vestibule, à gauche duquel se trouve une grande cuisine, de 5,5 cannes sur 3,5 cannes (soit : 11 mètres sur sept). La cuisine a une cheminée. Toujours à gauche du vestibule, un cellier, une fusterie de 4,5 cannes sur 2,5 cannes, puis une fromagère. L'aile droite comprend un four et son fournil, de trois cannes sur deux cannes et demie, un volailler de trois cannes carrées, avec un pigeonnier au dessus.

Le premier étage de l'aile gauche est occupé par des chambres. Le logement du « garde-terre » est au couchant du bâtiment principal. Il y a une écurie de 24 mètres sur huit ; Et enfin l'alimentation en eau potable est assurée par un puits. Le domaine comprend 450 cesterées de labour apte à porter du blé, des terres incultes, des herbages, un bois. Il peut porter 300 bêtes de laine.

(1) Mlle Jéolas fait allusion à ce dessin de 1765, dressé par Louis SEGUIN, que nous donnons ci-dessous, et qui précise : « Commanderie Du Grand Argence ». En fait, il ne s'agit que d'un projet de démembrement qui n'a jamais été réalisé par la suite, tout comme Claire-Farine et la Fosse, peut-être à cause des prémices des difficultés présageant de la « Révolution ».



Dessin et table des renvois, dressés par Louis SEGUIN – 1765.

*Acte n°389 du 29 vendémiaire de l'an IV : Vente à Hyacinthe-Paul BOULARD, notaire à Avignon, pour 2 225 000 livres du domaine de « Grand Mas d'Argence », comprenant 791 séterées, et 15 dextres. (« Aliénation des biens nationaux dans le Gard », par François Rouvière – 1900 – page 112).

-oOo-

.La métairie de SAINT-JEAN de LA PINÈDE.

*Mr le comte de GRASSET, dans son « Inventaire sommaire des Archives Départementales des Bouches-du-Rhône », publié en 1869, rapporte page 17, que le tènement de la Pinède, après avoir fait l'objet d'un droit de dépaissance en 1174 et 1194, a été vendu en 1248 par noble Guillaume Foulques de Cortone, seigneur de Posquières.

*Mr Jean RAYBAUD, dans son « Histoire des grands prieurs et du prieuré de Saint-Gilles », publié par Mr l'abbé C. NICOLAS, et les Mémoires de l'Académie de Nîmes, en 1906, Tome III – page 31, nous décrit Saint-Jean de la Pinède en ces termes : « Ce membre est situé à une lieue de Daladel et consiste au logement du fermier, plusieurs terres cultes et incultes, herbages, bois de Pins, le tout joui noblement avec juridiction haute, moyenne et basse ; Il y a sur ce membre un capital de bestiaux composé de chevaux, juments, moutons. Il y a un carcan devant la porte de la maison pour marque de la juridiction ».

*Le 20 mai 1761, après la visite de Selvegodesque, suit celle de Saint-Jean de la Pinède.

Visite du membre de Saint-Jean de la Pinède (Raybaud, tome III, pages 46 et 47) :

« Le 20 mai eut lieu la visite de Saint-Jean de la Pinède, attenant aux herbages de Selvegodesque et Tête-de-loup. Mr Peyret dit que ce qui est intéressant pour l'Ordre, c'est que dans le domaine et terroir de Pinède y est compris celui appelé de la Marque et « cestièrre souteirane », suivant l'arrêt rendu entre Mr le grand prieur et les consuls et la communauté de Vauvert au parlement de Toulouse, le 23 janvier 1643. Le tout confronte du levant la Selvegodesque appartenant au grand prieuré, du midi le terroir de Saint-Laurent d'Aigouze séparé de celui-ci par l'ancien canal du Rhône appelé le Rodanil ; du couchant la font Pinède de l'Evêque d'Alais appelé Psalmodi, et du nord, les terroirs des lieux du Cailar et de Vauvert. Le grand prieur y fait exercer, par ses officiers ci-devant nommés, la juridiction haute, moyenne et basse. (Mr Jean-Jacques Vergier, avocat de la ville de Saint-Gilles et juge, Me Charles Seguin, notaire de Générac, procureur juridictionnel, Sieur Guillaume Fabrègue, de Saint-Gilles, greffier, et Augustin Guinoir, sergent ; les mêmes qu'à Daladel et Courtel, les mêmes qu'en Selvegodesque et Tête-de-loup). Les bestiaux sont au pouvoir de Henri Mazer, bourgeois de Saint-Gilles, fermier général du grand prieuré, suivant le bail à lui passé le 12 septembre 1758 ».

*Acte n°1604 du 14 brumaire de l'an VI : Vente à Etienne LACOMBE, négociant à Marsillargues, pour 88.151 livres, 6 sols et 7 deniers du domaine de « Saint-Jean de la Pinède », sur la commune de Saint-Laurent d'Aigouze. L'acte comprend : Métairie et cour pour 19 dextres et demie ; Terres pour 120 carteirades ; Herbages pour 3914 carteirades ; Bois pour 287 arpents et 80 perches. Le bétail est composé de : 900 têtes en brebis, 200 têtes en doublenques, 100 têtes en béliers, 96 têtes en moutons, 130 têtes en bédigues et 60 en rosses. Il s'agit d'une vente à l'amiable. (« *Aliénation des biens nationaux dans le Gard* », par François Rouvière – 1900 – page249).

.Les métairies de DALADEL et COURTEL.

*Mr le comte de GRASSET, dans son « Inventaire sommaire des Archives Départementales des Bouches-du-Rhône », publié en 1869, rapporte page 17 : « Les mas d'Aladel et Courtel furent acquis par les Templiers en 1227 et 1229, moyennant permission de l'abbé de Psalmodi, pour le prix de 36 000 sols raymondins, de Guillaume Brun, Pierre et Raymond Ricard ».

*Mr Jean RAYBAUD, dans son « Histoire des grands prieurs et du prieuré de Saint-Gilles », publié par Mr l'abbé C. NICOLAS, et les Mémoires de l'Académie de Nîmes, en 1904, Tome I – pages 246 et 247, nous précise qu'en 1325, après le rattachement des biens des Templiers à ceux des Hospitaliers, les domaines de Daladel et Courtel faisaient partie de la Commanderie de Saint-Gilles. Ils n'en seront jamais démembrés, jusqu'à l'aliénation des biens nationaux en 1792.

*Mr Jean RAYBAUD, toujours dans son même ouvrage précité, mais en Tome III – page 31, nous décrit ces domaines en ces termes : « Ce membre est situé à une lieue et demie de la ville d'Aigues-Mortes, et il consiste au logement du fermier, terres labourables, herbages, paluds et marais, le tout joui noblement avec juridiction haute, moyenne et basse, le grand prieur y nommant un juge procureur et greffier ».

*Le 20 mai 1761, après la visite de Clairefarine qui eut lieu la veille, suit celle de Daladel et Courtel.

Visite du membre de Daladel et Courtel (Raybaud, tome III, page 45) :

« Le 20 de ce même mois eut lieu la visite de Daladel et Courtel, distant de Clairefarine d'environ deux lieues, et situé dans une grande plaine partie marécageuse et couverte d'eau le tout joint, uni et contigu, confrontant du levant la terre de Selvegodesque appartenant au grand prieur, du midi la terre de la commanderie de la Vernède, la vieille brassière du Rhône mitoyenne entre deux, du côté du couchant le tènement du Petit Courtel, dépendant du chapitre de la sainte église d'Alais, fossé entre deux, et du côté du septentrion les paluds du seigneur Evêque d'Alais, qui avaient appartenu autrefois à l'abbaye de Psalmodi. Le sieur Peyret, procureur du grand prieur, dit que le domaine est possédé noblement par l'Ordre de Saint-Jean, franc et exempt de tailles, dîmes et autres charges, avec toute juridiction haute, moyenne et basse, mère, mixte, impère qui est exercé par les officiers du grand prieuré qui sont : Mr Jean-Jacques Vergier, avocat de la ville de Saint-Gilles et juge, Me Charles Seguin, notaire de Générac, procureur juridictionnel, Sieur Guillaume Fabrègue, de Saint-Gilles, greffier, et Augustin Guinoir, sergent ».

-oOo-

Archives du Gard avant 1790 - Série H

.De Mr de LAMOTHE – 1877.

(Pages 177 et suivantes)

H. 631. (Registre) – In-4° ; 10 feuillets de papier.

1502-1720 — *Grand prieuré de Saint-Gilles*. – inventaire général des titres du collège Saint-Jean de Saint-Gilles. – Restauration de l'ancien collège Saint-Jean, par F. Charles Aleman de Rochechinard, grand prieur de Saint-Gilles (1506), qui donne, pour assurer cette restauration, une somme de 100 loquis (verroterie monnaie) que ledit fondateur avait sur la banque de Saint-Georges de Gênes. – Vente faite par noble Laurent Cattaneo, aux procureurs du F. Charles d'Aleman, de 300 loquis, sur ladite banque, pour le prix de 1.650 génuines (monnaie génoise) (1502). – Bulle du Grand Maître F. Aimeric d'Amboise, mentionnant plusieurs dons importants faits à l'église conventuelle de Saint-Jean de Rhodes, tels que : les images des 12 apôtres en argent doré, du poids de 200 marc, une croix d'or processionnelle, un calice, etc (1541). – Charles Aleman, grand prieur, unit à la maison prieurale de Saint-Gilles le terroir de Silve-Godesque, et les juridictions de : Tosque, La Pinède, Teste-de-loup, Nègue-Roumieu, Ribeirès et Conte (1512). – Transaction passée entre F. Claude de Glandevès, grand prieur de Saint-Gilles, et François de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, au sujet d'une somme de 3.000 livres due par ledit seigneur (1555). – Contestation entre lesdits religieux et Gilbert de Lévis, duc de Ventadour, baron de Vauvert, au sujet du tènement de Sylve-Godesque, réclamé par ledit baron (1584). – Ordonnance rendue par F. Marie-Anne de Tressemanes-Chasteuil, visiteur général, portant règlement pour le service de l'église de Saint-Gilles (1613). – Fondation faite en faveur desdits religieux par les grands prieurs : Claude d'Urre (1637) et Pierre de Lussan (1720). – Livre de reconnaissances de Montfrin et Thézières, en faveur des mêmes religieux. – Ont été arrachées 72 feuillets concernant les directes du grand prieuré sur : Saint-Gilles, l'étang de Conte, le fief de Frigolet, Bellegarde, Fourques, Fournès, Générac, Beauvoisin, Airmagues et Notre-Dame-de-la-Mer.

H. 632. (Liasse) – 1 pièce de parchemin : 8 pièces de papier.

1157-1597 — *Grand prieuré de Saint-Gilles*. - Titres relatifs aux privilèges dudit grand prieuré. – Permission donnée par Bertrand, abbé de Saint-Gilles, à F. Raymond, grand prieur de l'Ordre de Saint-Jean, de faire construire un oratoire de 12 brassées (*brachiatae*) sur une largeur de 4, avec un campanile d'une brassée, dont la cloche ne pourra pas dépasser le poids de 100 livres (1157). - Privilèges accordés auxdits religieux par Raymond, comte de Toulouse, sur le fait de la épaisseur des bestiaux, des péages et droits de ponts (1177). – Permissions demandées au viguier de Saint-Gilles par les religieux, de pouvoir faire traverser les terres de Saint-Gilles, par leurs troupeaux pour les faire tondre ; par dix bœufs de labour envoyés à Montfrin pour travailler ; par des chevaux expédiés pour dépiquer les blés (1453). – Transaction passée entre l'abbé de Saint-Gilles et le grand prieur, de laquelle il résulte que les collégiats, ainsi que leurs serviteurs ont toujours été soumis audit abbé (1494). – Résumé des privilèges de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, écrit, avec la permission de ses supérieurs, par Jacques Bosio, à Rome (1597).

H. 633. (Cahier) – 67 feuillets papier.

1294-1575 — *Grand prieuré de Saint-Gilles*. – Extrait de privilèges et droits d'amortissement, octroyés par les rois de France, en faveur de l'Ordre. – Lettres patentes des rois : Philippe IV (1304) ; Richard 1^{er} d'Angleterre (1304) ; Philippe IV (1297) ; François 1^{er} (1529) ; Charles VIII (1485) ; Charles VII (1541) ; Louis XI (1479) ; François 1^{er} (1523) ; Charles IX (1566) ; Henry III (1575), etc.

H. 634. (Volume) – In folio, 103 feuillets, dont 72 imprimés.

1556 — *Grand prieuré de Saint-Gilles*. – Statuts en latin de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, imprimés à Rome, à l'Imprimerie de la Chambre Apostolique ; avec addition manuscrite de 31 feuillets en langue italienne et latine. – Cette règle est divisée en 19 titres ou chapitres.

H. 635. (Registre) – In-4°, 222 feuillets, papier.

1584 — *Grand prieuré de Saint-Gilles*. – Les mêmes statuts de l'Ordre, écrits en langue italienne et signés du F. Diego de Ovando, vice-chancelier (23 juillet 1584).

H. 636. (Liasse) – 39 pièces de papier.

1569-1596 — *Grand prieuré de Saint-Gilles*. - Arrentements des terres ou maisons desdits religieux. - Pierre Saurel, de Montfrin, arrente une métairie, audit lieu (*Vraisemblablement la métairie des Orgnes à Montfrin*), au prix de 900 livres (1569). – Arrentement par Claude de Glandevès, grand prieur de Saint-Gilles, en faveur de F. Antoine Dupont et pour l'espace de 3 années, de la commanderie de Sainte-Eulalie, au prix de 3.800 livres (1571). – Bail passé entre ledit prieur et Claude Girard, *pégaire* (fabricant de résine), de Notre-Dame-de-la-Mer, lequel Girard paye 60 écus d'or par an, pour faire de la résine dans la Pinède de Saint-Jean près d'Aigues-Mortes (1571). – Arrentements : par F. François de Panisses, grand prieur, d'une terre de la commanderie de Trinquetaille (1578) ; des *coussous* (pâturages), sis en Crau et appartenant audits religieux, en faveur du sieur Varadier, pour le prix de 583 écus et 1/3 (1582) ; - du mas de Clairefarine, dépendant du prieuré de Saint-Gilles, à mi-fruits, au sieur Amiguet (1563) ; - du salin de Saint-Jean, sis au terroir de Listel, près Aigues-Mortes, en faveur du sieur Bernardin Taignon, pour le prix de 60 écus d'or (1588). – Sommaire des divers arrentements faits depuis 1569 jusqu'à 1596 et tableau des rentes, censes ou revenus qu'en tiraient les religieux.

H. 637. (Registre) – Petit In-4°, 89 feuillets, papier.

1765 — *Grand prieuré de Saint-Gilles*. Copie certifiée par le sieur Robolly, greffier de la commission du Grand Conseil à Arles, du procès-verbal d'arpentement, dressé par Jean Imbert, géomètre de la ville d'Arles, et Joseph Chas, procureur ès cour de la ville de Nîmes, experts nommés par le sieur Boyer, lieutenant général en la sénéchaussée d'Arles et députés pour l'exécution de l'arrêt rendu le 11 mai 1764 par le Grand Conseil. – Ledit procès-verbal comprend : l'arpentement, levée du plan, circonscription, bornage et division des domaines et terroirs de Canavère et Tête-de-loup, dépendants du grand prieuré de Saint-Gilles, avec les terres appartenant aux communautés de Vauvert et Saint-Gilles, au sieur Leblond, propriétaire de La Motte, et aux religieux de Franquevaux.

H. 638. (Liasse) – 29 pièces de papier.

1505-1765 — *Grand prieuré de Saint-Gilles*. Pièces justificatives produites à l'appui du précédent procès-verbal. – Donation faite par Gaillard de Montcalm au grand prieur de Saint-Gilles, de la juridiction haute, basse et moyenne, sur les terroirs de Tousque (Pinède de Saint-Jean), Tête-de-loup, Nègue-Roumieu, Ribeirès et Conte (1505). – Acte de vente de la forêt de Silve-Godesque, consentie par ledit Gaillard de Montcalm, en faveur du grand prieur de Saint-Gilles (1505). – Sommation faite par messire Cavalézi, évêque de Nîmes, à tous les commandeurs de Saint-Jean de Jérusalem, résidant dans son diocèse, de se trouver à l'assemblée générale dans laquelle devait se faire le département de la cotisation du clergé (1490). – Arrêt rendu par le Conseil d'Etat contre le grand prieur de Saint-Gilles, en faveur des habitants de Vauvert, au sujet de la possession de la Silve-Godesque (1609). – Actes de procédures faits par les religieux de Franquevaux contre F. François de Jarente, grand prieur de Saint-Gilles (1764).

H. 639. (Portefeuille) – In-folio, 21 pièces de papier, dont 15 imprimées.

1701-1767 — *Grand prieuré de Saint-Gilles*. Mémoire relatif au dessèchement des marais du bas-Languedoc et à la construction du canal de navigation de Beaucaire à Aigues-Mortes. – Motifs qui doivent engager les Etats à prendre une délibération à ce sujet, joints à la réponse faite à un mémoire du syndic des salins de Peccaïs (1741). – Actes signifiés de la part desdits religieux aux entrepreneurs des dits travaux (12 septembre 1741). – Mémoires destinés à prouver que : ces travaux n'ont aucune utilité et ne peuvent que ruiner les propriétaires desdits marais ; que ces travaux sont impraticables et qu'ils détruiraient les riches salins de Peccaïs. – Troisième mémoire présenté par les propriétaires desdits salins pour répondre à celui des donataires des marais. Opposition faite au creusement des canaux par lesdits propriétaires des salins. – Réponse des entrepreneurs au second mémoire des religieux de Saint-Jean de Jérusalem (1741). – Avantages que présentera ledit dessèchement, en rendant à la culture 30.000 arpens de terres et en ouvrant un nouveau canal entre Beaucaire et Mauguio ; ces considérations sont suivies de l'arrêt du Conseil d'Etat (1701) ; des lettres patentes de Louis XIV (1702) ; de l'arrêt du Conseil d'Etat ordonnant le bornage desdits marais (1716) ; de divers arrêts du Conseil d'Etat (1738), tous relatifs au dessèchement desdits marais. – Observations sommaires sur le bornage desdits marais. – Mémoire présenté aux Etats, par messire Jean-Baptiste de Revel, receveur de l'Ordre de Saint-Jean, au grand prieuré de Saint-Gilles, contre ledit projet de dessèchement. – Edit du roi Louis XV au sujet desdits travaux (1754). – Mémoire des procédures faites pour le dessèchement des marais du Bas-Languedoc, depuis 1704 jusqu'à 1742. – Minutes des défenses et oppositions faites par les intéressés (24 janvier 1767).

H. 640. (Portefeuille) – In-folio, 15 pièces de papier, dont 7 imprimées.

1744-1766 — *Grand prieuré de Saint-Gilles*. Dessèchement des marais. – Edit du roi relatif auxdits dessèchements (1746). – Extraits de délibérations prises, par les Etats Généraux, sur le même sujet, de 1744 à 1766. – Requête présentée aux Etats du Languedoc, par le syndic du diocèse de Nîmes, contre le dessèchement desdits marais. – Nouveau mémoire présenté par les propriétaires des salins de Peccaïs. – Observations sur la procédure de vérification des marais de Beaucaire à Aigues-Mortes. – Avis du sieur Maréchal, directeur des fortifications et ouvrages publics en Languedoc, ainsi que des autres ingénieurs, nommés en 1739 pour la vérification des ouvrages à faire à l'occasion du dessèchement desdits marais.

H. 641. (Liasse) – 21 pièces de papier.

1701-1768 — *Grand prieuré de Saint-Gilles*. Dessèchement des marais du Languedoc. – Mémoire instructif sur les moyens d'opposition, que l'Ordre de Malte peut fournir à l'exécution des arrêts du Conseil d'Etat des années 1701, 1716 et 1747, touchant le dessèchement desdits marais (1717). – Assignation donnée à messire Jean-Joseph de La Reynarde, grand prieur de Saint-Gilles, au nom du duc de Noailles, au sujet du bornage des marais (1716). – Défense dudit grand prieur, contre le prince Charles de Lorraine, comte d'Armagnac, au sujet desdits marais (1720).

H. 642. (Liasse) – 35 pièces de papier.

1717-1788 — *Grand prieuré de Saint-Gilles*. Dessèchement des marais du Languedoc. – Mémoires relatifs à cette question, présentés soit par les adjudicataires ou ingénieurs des travaux, soit par les propriétaires desdits marais. – Conditions de l'association du salin de Saint-Jean, appartenant à l'Ordre de Malte, avec les 16 salins appartenant aux propriétaires de Peccaïs. – Comptes des recettes et des dépenses du salin de Saint-Jean. – Signification au grand prieur de l'arrivée des commissaires royaux à Aigues-Mortes (1741). – Extrait du procès-verbal dressé par le sieur de Bâville, touchant la comparution devant lui des intéressés dans l'affaire du dessèchement des marais (1717). – Expertise des sieurs Fabrègue et Delisle, au sujet des terrains pris au grand prieuré, pour l'emplacement du canal (1788). – Procès-verbal d'estimation des matériaux du mur d'enceinte, de l'enclos du Temple et de ceux d'une ancienne église abandonnée, coupée à demi par le tracé du nouveau canal de navigation (1786).

H. 643. (Portefeuille) – In-folio. 10 pièces de papier, dont 9 imprimées.

1739-1741 — *Grand prieuré de Saint-Gilles*. Dessèchement des marais de Languedoc. – Mémoires relatifs à cette question. – Mémoire pour les Consuls et habitants d'Aigues-Mortes, contenant leurs motifs d'opposition auxdits travaux, tels que : perte de bois tamaris, privation de la pêche et de la chasse, dangers d'épidémies et d'inondations, etc (1739) ; 1^{er}, 2nd et 3^{ème} mémoires des propriétaires de Peccaïs ; 1^{er} et 2nd mémoires des religieux de Saint-Jean de Jérusalem ; - mémoire des consuls et des gouverneurs de la ville d'Arles, présentés comme les précédents, en opposition audit projet (1741). – Procès-verbal du syndic du diocèse de Nîmes, donnant la preuve historique des droits sur les marais, appartenant aux communautés de : Massillargues (1283), Saint-Laurent d'Aigouze (1294), Aimargues (1309), le Cailar (1248), Vauvert (1235), abbaye de Franquevaux, Espeiran, La Motte, Saint-André de Camarignan, Saint-Gilles(1257), chapitre de Saint-Gilles (1096), Bellegarde (1557), Beaucaire (1632), Fourques (1441), Aigues-Mortes (1434).

.Extrait des Archives du Gard.

.Supplément à la Série H.

Bligny – Bondurand – 1916 – (pages 219 à 303)

De H. 892 à H. 906. (Différentes archives sous toutes formes et tous supports).

- H. 892 : **1666-1824** : *Grand prieuré de Saint-Gilles. Finances. Papiers d'ordre général (Pages 269 à 271).*
H. 893 : **1257-XVIII^{ème}** : *G.P. de Saint-Gilles. Collège de Saint-Jean. Titres généraux. Maison. (Pages 271 à 275).*
H. 894 : **1642-1790** : *Grand prieuré de Saint-Gilles. Collège de Saint-Jean. Délibérations (Pages 275 à 280).*
H. 895 : **1257-XVIII^{ème}** : *G.P. de Saint-Gilles. Collège de Saint-Jean. Etang de Coute, pêcheries. (Pages 280 à 282).*
H. 896 : **1633-XVIII^{ème}** : *G. P. de Saint-Gilles. Collège de Saint-Jean. Le Frigoulet. Moulins (pages 282 et 283).*
H. 897 : **1690-1777** : *Grand prieuré de Saint-Gilles. Collège de Saint-Jean. Jardins. Pigeonnier, etc (Pages 283 et 284).*
H. 898 : **1506-1680** : *Grand prieuré de Saint-Gilles. Collège de Saint-Jean. Pension de Gênes. (Pages 284 à 287).*
H. 899 : **1681-1704** : *Grand prieuré de Saint-Gilles. Collège de Saint-Jean. Pension de Gênes. (Pages 287 et 288).*
H. 900 : **1707-1757** : *Grand prieuré de Saint-Gilles. Collège de Saint-Jean. Pension de Gênes. (Pages 288 et 289).*
H. 901 : **1192-1791** : *G. P. de St-Gilles. Commanderie de Capette. Litige avec le collège de St-Jean (Pages 289 et 290).*
H. 902 : **1167-XVIII^{ème}** : *G.P. de Saint-Gilles. Commanderies de la Favillane et de la Vernède. (Pages 290 à 296).*
H. 903 : **1740-1778** : *Grand prieuré de Saint-Gilles. Commanderies de Ste-Luce et de Salliers. (Page 296).*
H. 904 : **1275-1439** : *G.P. de Saint-Gilles. Commanderie de St-Maurice de Cazevieilles. (Pages 297 à 299).*
H. 905 : **1193-1197** : *G. P. de Saint-Gilles. Commanderie de Trinquetaille. Mas Thibert. (Pages 299 à 301).*
H. 906 : **1225-1744** : *G. P. de Saint-Gilles. Commanderie de Trinquetaille. Autres biens. (Pages 301 à 303).*

Pour rester dans notre logique de « Synthèse entre 1761 et 1763 », nous donnons ci-dessous, l'intégralité du document classé aux ADG sous la référence H889 et résumé par Mr Bligny-Bondurand en 1916, afin que le lecteur ait une idée très précise de cette période, sans avoir à chercher ce que nous avons mis plusieurs années à découvrir. Les documents H. 190 et H. 191 sont les procès-verbaux et comptes-rendus de visites de toutes les autres commanderies de la « Vénérable Langue de Provence », dans ce même laps de temps. Nous y feront référence lors de nos recherches sur chaque commanderie étudiée et publiée.

H. 889 (Portefeuille) (Don de M. le chanoine Nicolas 1913.) – 847 feuillets écrits, papiers.

1759-1763 — *Grand prieuré de Saint-Gilles. Premier tome des visites de 1761, provenant de Mathieu Bœuf, notaire royal et secrétaire de l'Ordre de Malte.*

- Folios 2-70 – **Visite générale du grand prieuré de Saint-Gilles.**

- Folios 2-4. Attestation de Paul-Augustin de Roland de Beauville, commandeur de Puymasson, et de Joseph-Antoine Raybaud, prêtre conventuel, « archivare » au grand prieuré, commissaires et visiteurs généraux nommés par le chapitre provincial tenu à Arles le 5 mai 1761, aux fins de procéder à la visite générale du grand prieuré de Saint-Gilles, possédé par Henri-Augustin de Piolenc, commandeur de Bordères et Peyroses. Ils ont reçu du grand prieur l'extrait en forme de leur commission et ont prêté serment entre les mains l'un de l'autre, et sur la croix de leurs habits. Ils ont fait prêter serment à Mathieu Beuf, notaire d'Arles, qu'ils ont chargé de rédiger leur procédure (Arles, 16 mai 1761). Teneur de la commission (5 mai). Déclaration sous serment de Jean Peyret, procureur du grand prieur, au sujet de la consistance du grand prieuré (16 mai). – Folios 4-7. Visite du Grand-Mas d'Argence (25 mai).

- Folios 7-25. Visite de l'église et maison prieurale de Saint-Gilles, ci-devant chef du grand prieuré, dépendances dudit membre et maison dans la ville de Saint-Gilles. Les visiteurs sont reçus au son des cloches par Ange Terrat, collégiate ; Mathieu de Guirauden et Pons de Dieu, prêtres séculiers desservant l'église. Description détaillée de l'église, des vases sacrés et argenterie, ornements et linges, livres. On ne trouve pas les ordonnances de la visite de 1743, concernant les frères collégiaux, quoiqu'elles aient été imprimées, avec ordre de les faire coller sur une planche à tenir dans la sacristie. Une grande armoire contenait anciennement les papiers de la collégiale, qui ont été transportés aux archives du grand prieuré. Enquête sur la collation des bénéfices des frères, sur la fondation de leur collège (3 mai 1506) et les obligations des collégiaux. Au folio 14 commence la table de l'office divin et des messes à célébrer aux églises de Notre-Dame du Temple, et de Saint-Jean au grand prieuré de Saint-Gilles. Revenus des collégiats. Le total est de 3.571 livres en argent, 72 setiers de blé, 2 minots de sel, 600 fagots de bois. Inventaire des titres du collège, fait en 1743, en cours de visite. Logement des frères (folio 19). Maison prieurale (folio 21). Jardin des collégiats (folio 23). Dans cet enclos est l'ancienne église de Notre-Dame du Temple, ruinée et profanée par les religionnaires aux temps des guerres civiles, et dont la porte est murée. Maison dans la ville de Saint-Gilles (folio 24). – Folio 25. Enquête des commissaires et visiteurs généraux sur le grand prieur et les collégiats. Elle est faite à l'auberge du *Cheval Blanc*, auprès du maire perpétuel, du consul clavaire et d'un notaire de Saint-Gilles. Interrogés séparément, ils déclarent sous serment que grand prieur vit à Arles en bon religieux et entretient avec soin ses biens dépendants de son grand prieuré. Les frères Mottet, infirmier ; Ange Terrat, collégiate ; les prêtres desservants Mathieu de Girauden et Bernard Maillet sont de bonne vie et mœurs. Mais Pons de Dieu, prêtre desservant, ne l'est pas (26 mai).

- Folios 26-28. Visite du membre de la Fosse, dépendant du grand prieuré (27 mai).

- Folios 28-29. Visite du membre de Canavère (27 mai). – Folios 29-30. Visite du membre de Clairefarine (27 mai). – Folios 30-32. Visite du mas de Daladel et Courtet (28 mai). – Folio 32. Visite des membres de Sylve-Godesque et Tête-de-loup (28 mai). – Folios 32-34. Visite du membre de Saint-Jean de Pinède (28 mai).

– Folios 34-35. Visite des salins de Saint-Jean et du membre de Listel (28 mai). – Folio 36. Visite de la maison d'Aigues-Mortes (28 mai). – Folios 36-43. Visite du membre de Générac (29 mai).

– Folios 43-59. Visite de l'hôtel prieural d'Arles, aujourd'hui chef-lieu du grand prieuré. Les commissaires y trouvent Henri-Augustin de Piolenc, grand prieur, et Peyret, son procureur. M. Beuf, leur secrétaire, étant de retour à Arles, les accompagne. Description de la chapelle de l'hôtel. Mention d'un crucifix d'ivoire, d'un devant d'autel de cuir doré, d'un tableau de la Vierge où est représenté, entre autres personnages à genoux, Melchior Cossa, commandeur de Trinquetaille, constructeur de la chapelle (*en 1503*). La clé de voûte porte ses armes. Son tombeau est dans la chapelle. Vases sacrés et argenterie : deux calices d'argent avec leur patène dorée intérieurement, tous deux aux armes de la religion. L'un d'eux provient de Saint-Gilles. Soleil, ciboire, croix processionnelle d'argent. Croix de vermeil aux armes de M. de Bidoux, grand prieur, autrefois à Saint-Gilles. Croix et chandelier d'argent aux armes de M. Thomas de La Valette, commandeur de Montpellier, provenant de Saint-Gilles. Lampe avec ses chaînes d'argent, aux armes de François Langueirel, infirmier, provenant de Saint-Gilles. Encensoir d'argent aux armes de M. de Bidoux, provenant de Saint-Gilles ; etc. Reliquaires. Ornements. Chasubles de satin fleuri vert, de camelot violet, de damas blanc, etc. Nappe de communion en toile de Cambrai, fontaine de cuivre à couvercle, chasuble à deux faces, dalmatique à deux faces, devant d'autel en damas cramoisi aux armes de M. de Garamet, autre en camelot violet aux armes de M. de Forbin, etc. De la chapelle on passe dans l'autel prieural. Il confronte la maison de la commanderie de Salliers, une des portes de la ville, dite de Saint-Jean, le Rhône, etc. Sur la grande porte de la rue sont les armes de la religion, avec, à gauche, celles du grand prieur moderne (*actuel en 1761*) et à droite, celles du grand prieur de Beaujeu. Sur la porte de la chapelle, armes du grand prieur de Ventavon.

Cour autour de laquelle sont rangées les armoiries des grands prieurs depuis M. de Beaujeu. Dans la cuisine voûtée, grande cheminée à manteau en pierre de taille. Grand escalier à repos. La balustrade en pierre de taille a été murée. Trumeaux en plâtre sculpté. Niche contenant le buste du bienheureux Raimond du Puy. Autre niche avec le buste du bienheureux Gérard. Trois salons à trumeaux de plâtre sculpté, glaces et lustres. Cabinet et salle des vieilles archives voûtés. Dans le cabinet, petite garde-robe avec le coffre de la recette. Dans la salle d'archives, plusieurs armoires fermant à clé, où sont d'anciens papiers (folio 50). Chambres à trumeaux. Salle à manger avec deux fenêtres sur le Rhône. Les ouvriers s'occupent à les réparer. Second étage. Cabinet des archives neuves, avec porte de fer, pavé et voûte. Il est situé sur la chapelle et éclairé par quatre grandes fenêtres grillées. Plusieurs armoires, avec portes et guichets, renfermant les titres de partie des commanderies du grand prieuré (folios 52-53). Cour des écuries, autrefois jardin. Petite cour triangulaire joignant la tour dite de la Trouille (1) (folio 54 v°). Inventaire des meubles. A noter : dans le premier salon du midi, quatre pièces de tapisserie de haute lisse, un tableau de la conversion de saint Paul, une table à quatre pieds sculptés ; au second salon du midi, un lustre « en miroir », une tapisserie de satin jonquille ; au troisième salon, quatre pièces de tapisserie de haute lisse ; dans la chambre de l'appartement du midi, un lit de damas cramois à la duchesse, un pied de table à console sculpté et doré avec son dessus de marbre ; dans la salle du nord, cinq pièces de tapisserie de haute lisse ; au second étage, dans la chambre attenante aux archives, un tableau de la bataille de Lépante (folios 55-56). La vaisselle d'étain comprend huit douzaines d'assiettes, vingt-six plats, une cruche, un huilier et des cuillères, le tout « meuble d'état » (folio 58 v°).

- Folios 59-60. Visite du membre de Vitrolles (2 juin). Il ne consiste qu'en droit de fief et hommage sur la baronnie de Vitrolles, ainsi qu'en un droit de lods à chaque mutation. La visite a donc lieu aux archives du grand prieuré. Détail des documents consultés. Le premier est une transaction du 1^{er} octobre 1247, passée entre Barras, grand prieur de Saint-Gilles, et Guillaume Augier, seigneur de Vitrolles.

- Folios 61-70. Revenus du grand prieuré, s'élevant à 35.500 l. Les charges s'élevant à 10.763 l. 13 s. 5 d. le revenu net est de 24.736 l. 6 s. 3 d. Meubles d'état remis à Jourdan, collégiate nouvellement pourvu de la place du frère Eyssautier. Ordonnances de la visite générale du grand prieuré et conclusions de la visite (5 juin 1761). Signatures et cachets armoriés en cire rouge du chevalier de Rolland-Réauville et du frère Raybaud.

(1) Restes du palais de Constantin, *Trullum*, aujourd'hui dégagés et restaurés, au bord du Rhône.

.Les armoiries des grands prieurs, à l'intérieur de l'Hôtel Prieural en Arles.



Joseph de FELIX-LA-REYNARDE



Henri-Augustin de PIOLENC



Joseph-François de PIOLENC



Vincent SAUVEUR de GAILLARD



Honoré de QUIQUERAN de BEAUJEU

. Photographies Jean-Luc MALENFANT – 1997-

Extrait de l'inventaire sommaire Des Archives Départementales des Bouches du Rhône

Par Mr de GRASSET - 1869 -
ARCHIVES ECCLESIASTIQUES. – SERIE H. (Pages 16 et 17)

V. **.GRAND PRIEURÉ DE SAINT-GILLES.**

Parmi les possessions de l'Ordre dans nos contrées, le grand prieuré, proprement dit, vient en première ligne : son siège principal était à *Arles* ; il consistait en plusieurs seigneuries, domaines et immeubles dont voici l'énumération : **1°** la maison et église prieurale avec son domaine, la moitié du port et la quatrième partie du péage de *Saint-Gilles* (Gard) ; - **2°** les domaines de *la Fosse, d'Argence* ou *Sainte-Anne, Venderelle, Claire-Farine, Canavère, la Pinède*, le mas de *Lanac-le-Viel*, l'herbage de la *Selve-Godesque*, le pâturage de *Listel*, les terres de *Courtrel* et *Aladel*, le château et la seigneurie de *Générac*, et le fief de *Frigolet* ; - **3°** une maison à *Aigues-Mortes* ; - **4°** les monastères de *Saint-Antoine de Beaulieu* et de *Fieux* en Quercy ; - **5°** la suzeraineté de la baronnie de *Vitrolles* ; - **6°** l'hôtel prieural à *Arles*.

La série des titres du prieuré commence en **1157**, époque à laquelle Bertrand, abbé de Saint-Gilles, donna permission au grand maître de l'Hôpital de bâtir une église de 12 brasses de longueur sur 4 de largeur et autant de hauteur, avec un clocher et deux cloches pesant chacune un quintal pour sonner les offices après que lui et son chapitre auront fait sonner les leurs : quelques années plus tard, une pareille permission fut donnée aux Templiers (**1169**) ; quant au domaine prieural, il tire son origine d'une donation de Pierre d'Albaron (**1176**), et de l'acquisition faite par l'ordre du Temple des terres d'Elzéar d'Uzès (**1182**).

Le domaine de *la Fosse* fut acheté en **1174** des habitants de Saint-Gilles pour le prix de **7.000** sols melgoriens ; il s'accrut, en **1179**, par l'achat des paluds de *Brotacas*, appartenant à l'abbé de ce lieu, moyennant **43.000** sols, et ensuite par l'acquisition de six sétérées de terre vendues par Rixende Cornut (**1199**).

La terre de *Sainte-Anne d'Argence* provenait de la vente de **40** salmées au terroir de *Saint-Genest*, passée en **1150** en faveur des Hospitaliers par Raymond, comte de Toulouse, et Constance de France, sa femme, pour le prix de cinq marcs d'argent, avec donation de **20** autres salmées, et d'autant de prés qu'il en fallait pour nourrir huit bœufs.

En **1173** Porcelet, puis en **1191** Bertrand Guibert, donnèrent aux Templiers toutes les terres et droits qu'ils possédaient à *Venderelle* et *Sinapié*, et en **1181**, Pierre de Vérune leur vendit pour cent sols la terre de *Claire-Farine*.

Dans le siècle suivant, les châtelains de la Motte ayant prétendu dépouiller les chevaliers de ces domaines, il s'en suivit un procès, et puis une transaction, par laquelle ces derniers renoncèrent à la moitié de *Claire-Farine*, et à la quatrième partie de *Venderelle* : mais l'Ordre de Saint-Jean ayant succédé au Temple, le grand prieur se pourvut contre cette transaction, et le Parlement de Toulouse, lui faisant droit, ordonna la restitution des terres usurpées (**1474**).

Le domaine de *Canavère* fut acquis, en **1202**, pour **70.000** sols raymondins, d'Elzéar de Queylar, et celui de *Listel* en **1171** et **1195**, pour **500** sols, de Pons Reynoard ; en **1174**, Bremond d'Uzès, et en **1194**, Guillaume Anglas, donnèrent à l'Ordre le droit de faire dépaître ses troupeaux, le premier dans la *Selve Godesque*, et le second dans le tènement de la *Pinède* : ces deux domaines lui furent ensuite vendus, savoir le dernier en **1248** par noble Guillaume Foulques de Cortone, seigneur de Posquières, et le premier en **1505** par noble Guillaudet de Montcalm, seigneur de Vauvert.

Le château et la seigneurie de *Générac* provenaient des Templiers, qui les avaient acquis, avec droit de haute, moyenne et basse justice, du seigneur de Posquières, en **1248**, et auxquels Saint-Louis en avait confirmé la possession en **1254**. Au XVIème siècle, les habitants de *Générac* ayant en grande partie embrassé la réforme et bâti un temple, le grand prieur les poursuivit devant le Parlement de Toulouse, qui ordonna la démolition du temple et l'expulsion du ministre calviniste (6 nov. **1633**).

Le mas de *Lanac-le-Viel* fut donné par Carascon de Thémines, ceux de *Courtrel* et *Aladel* furent acquis par les Templiers en **1227** et **1229**, moyennant permission de l'abbé de Psalmodi, pour le prix de **36.000** sols raymondins, de Guillaume Brun, Pierre et Raymond Ricard ; quant aux droits suzerains sur *Vitrolles, le Frigolet*, et autres terres, ils datent des années **1193, 1247** et **1249**.

Avant de terminer cet article, disons que le monastère de Saint-Antoine de *Beaulieu*, en Quercy, fut fondé en **1298**, dans l'hôpital que Gaybert de Thémines avait donné à l'Ordre (**1259**). Le grand maître de Villaret y installa des dames religieuses, dont il fixa le nombre à **39**, les soumit à l'obédience, visite et correction du grand prieur de Saint-Gilles, leur donna la règle de l'Ordre et la faculté d'élire leur prieure : ces dames étaient tenues de faire les mêmes preuves de noblesse qu'on exigeait des chevaliers. L'année précédente (**1297**), Carascon de Thémines avait fondé à *Fieux* un couvent pareil de douze religieuses et l'avait également soumis à l'obédience du grand prieur : ce monastère fut réuni à celui de *Beaulieu*, en vertu d'une bulle pontificale de l'an **1612**.

Le revenu net du grand prieuré était estimé, en **1777**, à **33.321** livres **10** sols.

.ADDITIONS.

(Page 51)

II. COLLÉGIALE DE SAINT-GILLES. – L'ancienne collégiale de Saint-Gilles fut réformée en **1506** par Fr. Charles d'Allemand de Rochechinard, et augmentée par les fondations de ses successeurs : Jacques de Manas en **1535**, Pierre d'Esparbès en **1614**, et Charles de Venterol en **1637**. A l'entretien de cette collégiale étaient affectés : **1°** l'étang de *Coute*, dont le plus ancien titre remonte à l'an **1211** ; - **2°** les fiefs du *Frigolet* et de *N.D. de la Mer (1193)* ; - **3°** les *jardins* de l'enclos de la maison prieurale donnés par Fr. Feraud de Barras en **1257** ; - **4°** des directes à *Saint-Gilles, Bellegarde, Fourques, Montfrin, Tésiers, Fournès, Générac, Beauvoisin et Aymargues (1238, 1323, 1362)*. – La sacristie et l'infirmerie de Saint-Gilles étaient des dépendances de la Collégiale.

Extrait du répertoire de la série 56 H Archives Départementales des Bouches du Rhône Par BARATIER et VILLARD – 1966 -

Page 1 : Archives Départementales de Marseille :

Plans méthodiques, analyses détaillées, un volume par commanderie

- 56 H 3** : Prieuré de Saint-Gilles proprement dit, avec hôpital des dames de Beaulieu.
1 registre de 201 p. + 1 cahier.....1701-1704.
- 56 H 5** : Collégiale Saint-Jean de Saint-Gilles et chaussées du Rhône et du Languedoc.
1 registre de 195 f. + 1 cahier.....1701-1704.

Pages 5 et 6 : Archives Départementales de Marseille :

Procès-verbaux de visites générales

- 56 H 123** : Procès-verbal de visite générale de l'ensemble du Grand Prieuré de Saint-Gilles.
1 registre de 349 f.....1338.
- 56 H 125** : Procès-verbal de visite générale.
1 registre incomplet de 128 f.....1495.
- 56 H 135** : Procès-verbal de visite du prieuré de Saint-Gilles, proprement dit et de ses membres.
1 registre de 120 f1649.
- 56 H 139** : Procès-verbal de visite du prieuré de Saint-Gilles, proprement dit et de ses membres.
1 registre de 92 f.....1657.
- 56 H 147** : Procès-verbal de visite du prieuré de Saint-Gilles et de ses membres, plus Trinquetaille.
1 registre de 54 f.....1674.
- 56 H 156 à 173** : Idem précédent, plus Marseille, Sainte-Luce, Gap et Valdrôme.
18 registres.....1696-1788.

Page 8 : Archives Départementales de Marseille :

Procès-verbaux des visites de vérification des améliorissements

- 56 H 223** : Prieuré de Saint-Gilles proprement dit.
6 cahiers et 2 pages de papier.....1697-1780.

Page 27 : Archives Départementales de Marseille :

Baux à ferme et arrentements des commanderies

- 56 H 724 à 727** : Registre des arrentements du prieuré de Saint-Gilles proprement dit, et des membres qui en dépendent directement ainsi que des commanderies qui n'ont pas été encore séparées (Cavalès, Argence).
1 registre de 126 f. + 200 pages de papier.....1603-1748.

GRAND PRIEURÉ DE SAINT-GILLES

Pages 28, 29 et 30 : Archives Départementales de Marseille :

A) ADMINISTRATION GENERALE :

Papiers de gestion

- 56 H 734** : Administration du Grand Prieuré par les abbés d'Authier et Grossy. Comptes, quittances, correspondance. Etat des bâtiments. Nombre d'arbres morts en 1709.
338 pages de papier et une page parchemin.....1700-1723.

- 56 H 735** : Administration du Grand Prieuré par le commandeur Ignace Louis Félix de Grimaldi, neveu du grand prieur. Quittances pour réparations à la maison prieurale d'Arles. Correspondance.
194 pages de papier.....1727-1730.
- 56 H 736** : Administration du Grand Prieuré par Mathieu Bœuf, notaire d'Arles. Nouvelle construction d'annexes à la tour de Canavère, récurage des fossés du membre de la Fosse et du grand mas d'Argence. Plantation de mûriers à Générac. Réparations à la maison d'Aigues-Mortes. Rapport d'expert sur les dégâts causés par l'inondation en 1765.
37 pages de papier.....1764-1769.

Arrentements

- 56 H 738** : Etat et dénombrement du prieuré de Saint-Gilles et des commanderies de Trinquetaille, Sainte-Eulalie et Manosque.
1 page de papier.....XVIIème siècle.
- 56 H 739** : Registre de divers arrentements de biens propres du Grand Prieuré et aussi de Cavalès, Camppublic et Montfrin.
1 registre de 227 feuilles et 6 pages de papier.....1543-1561.
- 56 H 740** : Arrentements généraux (1636, 1673 et 1694) ; arrentements de terres, prés (1601), et moulins à vent (1647-1653).
17 pages de papier.....1601-1694.
- 56 H 741** : Arrentements de la maison dite du Temple de Saint-Gilles et de divers jardins du Collège du Grand Prieuré.
12 pages de papier.....1637-1694.
- 56 H 742** : Arrentements généraux.
8 pages de papier.....1747-1780.
- 56 H 743** : Arrentements particuliers (mas d'Argence, Claire-Farine, La Fosse, Générac, Canavère, Clos Saint-Jean. Les Herbages).
32 pages de papier.....1720-1771.

B) TITRES DE PROPRIÉTÉ PROCÈS AVEC LES VOISINS :

- 56 H 746** : Maison d'Aigues-Mortes. - Procès avec les consuls.
10 pages de papier.....1764.
- 56 H 747** : Claire-Farine et Venderelle. – Procès contre le châtelain royal de La Motte (1452), puis Jean Leblond, consul de France à Venise, propriétaire de La Motte en 1764.
2 registres de 290 feuilles, 438 feuilles et 15 pages de papier.....XIIème et XVIIIème siècles.
- 56 H 748** : Générac. – Constitution de propriété, arpentement de terres. Procès sur les droits seigneuriaux avec la communauté (1508-1530), et avec Jean-Louis de Lovet de Nogaret, marquis de Calvisson.
2 cahiers et 9 pages de papier.....1508-1786.
- 56 H 749** : Ile ou marais de Canavère. – Procès-verbal de bornage.
1 cahier.....1740.
- 56 H 750** : La Fosse, La Canavère et Tête-de-loup. – Procès-verbal d'arpentement et procès contre le seigneur de La Motte, les habitants de Saint-Gilles et Vauvert, l'abbaye de Franquevaux.
3 cahiers et 68 pages de papier.....1506-1765.
- 56 H 751** : La Motte. - Procès au sujet du rachat de la seigneurie contre Nicolas de Courtaut, sieur de Saint-Roman qui la tient en gage du Roi.
13 pages de papier.....début XVIIème siècle.
- 56 H 752** : Procédure contre l'abbaye de Saint-Gilles sur la juridiction prétendue par l'abbaye sur les religieux et serviteurs du Grand Prieuré.
1 page de papier.....1507.

- 56 H 753** : La Pinède de Saint-Jean et le Grand-Courtet. – Accords et procès divers, notamment contre Charles de Bachi, seigneur baron du Caylar, les habitants de ce lieu et ceux de Vauvert et Saint-Laurent d'Aigouze.
41 pages de papier, et 4 pages de parchemin.....XVII et XVIIIème siècle.
- 56 H 754** : Tènements de Ribeyres, Tête-de-loup. Nègue-Roumieu et Coute (plus tard rattachés à la commanderie de Capette). - Procès contre le seigneur de La Motte et les habitants de Vauvert. Arrêts des Cours de Toulouse et Grenoble maintenant ces tènements en possession de l'Ordre et exempts de taille.
4 pages de papier et 1 page de parchemin.....XVIIème siècle.
- 56 H 756** : Procès contre la communauté de Saint-Gilles pour la protection des bois de l'Ordre.
7 pages de papier.....1505-1664.
- 56 H 757** : Procès contre la communauté de Vauvert au sujet des droits d'usage dans les pâturages et pêcheries (Sylve-Godesque, la Pinède, la Fosse, etc...).
23 pages de papier et 1 page de parchemin.....1505-1664.
- 56 H 758 à 56 H 760** : Idem, avec pièces annexes, copies d'actes anciens, répression de délits forestiers, pêcheries et droits de pêche dans les marais.
Plusieurs documents.....XIIème siècle-1768.

C) DROITS SEIGNEURIAUX (Culte et péage) :

- 56 H 762** : Procès-verbal de visite des églises, maisons et terres du Grand Prieuré et des réparations nécessaires qui n'ont pas été faites. Contestations entre le grand prieur Félix de Grimaldi et les hoirs du feu grand prieur Pierre de Félix.
6 pages de papier.....1722-1724.
- 56 H 763** : Police des réformés à Générac et informations. Professions de foi des habitants nouvellement convertis au catholicisme.
20 pages de papier.....1633-1687.
- 56 H 764** : Péage de Saint-Gilles. – Tarif des droits
2 pages de papier.....1610.
- 56 H 765** : - Idem – Copies d'actes anciens et mémoires au sujet du château de La Motte pouvant servir à prouver les droits de l'Hôpital sur la quatrième partie du péage de Saint-Gilles : transaction et reconnaissances envers le seigneur de Posquières (1293), achat de la Pinède (1248).
11 pages de papier.....XIIIème-XVIIème siècle.
- 56 H 766** : - Idem – Arrêt du Conseil d'Etat du 22 avril 1732 supprimant le péage.
1 page de papier.....1732.

D) CENS SEIGNEURIAUX (Générac et Beauvoisin) :

- 56 H 767 à 56 H 783** : Livre d'estime de la communauté de Fourques. – Terrier de Générac. – Lièves divers. – Terriers divers : Jean Vieux, Etienne Teissier, Jacques Raoux et Antoine Vernet, Robert Seguin, François Seguin, Pierre-Charles Seguin.
Plusieurs documents.....1470-1782.
- 56 H 786** : Extensoire d'André Rouvier, notaire de Saint-Gilles. Quelques baux et reconnaissances en faveur de la commanderie et de l'abbaye. Nombreux autres actes.
1 registre de 55 feuilles.....1386-1389.

E) EXPLOITATION DE LA RESERVE DOMANIALE :

- 56 H 787** : Salines Saint-Jean de Listel. Autorisation de construction et exploitation en franchise.
2 pages de papier.....1550-1637.
- 56 H 788** : Salines de Peccaïs. Leur exploitation par un bras du Rhône. Procès divers.
330 pages de papier et 18 parchemins.....1641-1647.

- 56 H 788 bis** : - Idem – en pièces annexes : copies de donations, ventes et reconnaissances pour les abbayes de Psalmody et Vallemagne.
150 pages de papier et 11 parchemins.....VIIIème-XVIIème siècles.
- 56 H 789** : Salines Saint-Jean de Listel. Droit de blanque. Arrentements et réparations.
25 pages de papier.....1719-1751.
- 56 H 790** : - Idem – Procédures pour l'arrentement et vérification des bornes de propriété au terroir de Listel.
14 pages de papier et 1 parchemin.....1764-1765.
- 56 H 791** : - Idem – Association avec les salines de Peccaïs. Procès et transaction avec Aigues-Mortes et les propriétaires des salines de Peccaïs.
34 pages de papier et 1 parchemin.....1700-1723.
- 56 H 792** : Etang de Scamandre. Pêche, transaction avec le domaine royal.
1 page de papier.....1753.
- 56 H 793** : Dessèchement des marais de Languedoc et construction du canal de Beaucaire à Aigues-Mortes. Pièces diverses. Procédure contre Barillon et La Salle succédant aux droits du maréchal de Noailles pour ces opérations.
84 pages de papier.....1700-1771.

EGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-GILLES

(Pages 31 et 32)

A) TITRES PRINCIPAUX :

- 56 H 794** : Fondation faite par le grand prieur Charles Allemand de La Rochechinard en faveur des collégiats de Saint-Gilles. Statuts du Collège. Entretien des quatre collégiats, de l'infirmier et du sacristain par le grand prieur.
2 cahiers de papier, 3 cahiers de parchemin.....1502.
- 56 H 795** : Fondation de messe par le grand prieur Pierre d'Esparbès de Lussan. Procès pour le règlement des pensions de cette fondation.
23 pages de papier.....1620-1716.
- 56 H 796** : Provisions et mises en possession de collégiats.
8 pages de papier.....XVIIème-XVIIIème siècles.
- 56 H 797** : Etat du mobilier. Compte de l'argenterie.
7 pages de papier.....1697-1716.

B) PROPRIÉTÉS ET PROCÈS AVEC LES VOISINS :

- 56 H 798** : Etang de Coute. Arrentements, bornage, droits de pêche. Procès avec, en pièces justificatives, copies d'actes anciens.
79 pages de papier.....XIIème siècle-1754.
- 56 H 799** : Montfrin, La Fosse et Claire-Farine. – Procès avec le baron de Montfrin sur la directe. Autres procédures diverses.
46 pages de papier + 5 pages de parchemin.....XVIème-XVIIème siècle.
- 56 H 800 à 56 H 802** : Saint-Gilles. – Procès avec l'abbé de Saint-Gilles (directes), Jean de Lageret, seigneur de Caissargues (terre du Roc). – Terre dite Canebière au quartier du Rivet (1634-1753). – Ile du Segonal (formation récente du Petit-Rhône). – Procès avec les officiers royaux. Plusieurs pages de papier de parchemin.XVIIème-XVIIIème siècle.

C) CENS SEIGNEURIAUX :

- 56 H 803 à 56 H 829** : Lièves, terriers et reconnaissances, concernant Saint-Gilles, Montfrin, Générac, Beauvoisin, métairies de Marsanne à Fourques, et Frigolet aux Saintes-Maries-de-la-Mer.
Plusieurs pages de papier et de parchemin.....1354-1779.

GRAND PRIEURÉ DE SAINT-GILLES

(Pages 157 à 159)

A) JURIDICTION PRIEURALE EN GÉNÉRAL :

56 H 4098 à 56 H 4100 : Suzeraineté de l'Ordre au Luc en Lozère. Biens de l'Ordre. Condamnation des usurpateurs. Dénombrement des commanderies (1233-1402). – Exemption de la dîme. Rôle des commanderies et commandeurs de la petite Provence (1414-1558). – Collation de l'office de secrétaire du chapitre provincial. Provision de la sacristie de l'église prieurale de Saint-Gilles. Reliques de Gérard Tenque à Jonquières (Martigues) (1569-1728).
Plusieurs pages de papier et de parchemin + 2 sceaux.....1233-1728.

B) COMMANDERIE DE SAINT-GILLES PROPREMENT DITE :

Eglise prieurale :

56 H 4101 : Construction de l'église. Célébration des offices. Différents avec l'abbé de Saint-Gilles. Fondation de prêtres et profès. Inventaire de l'argenterie.
8 pages de parchemin, 2 pages de papier + 2 bulles et 1 sceau.....1157-1761.

Propriétés et droits seigneuriaux :

56 H 4102 : Divers différents avec l'abbé de Saint-Gilles. Possession de biens ayant appartenu aux Templiers.
9 pages de parchemin, 3 pages de papier + 1 bulle et 3 sceaux.....1174-1527.

56 H 4103 : Divers biens. – Droits de pâturage, exemption de foraine. Dénombrement du Grand Prieuré. Bornage du membre de Saint-Gilles. Terres expropriées pour la construction du canal de Saint-Gilles à Beaucaire.
4 pages de parchemin et 5 pages de papier.....1536-1789.

56 H 4104 : Droits sur le port et le péage. – Contestations avec l'abbé de Saint-Gilles.
10 pages de parchemin et 2 pages de papier.....1196-1610.

56 H 4105 : La Motte. – Château et juridiction.
4 pages de parchemin, 2 pages de papier + 1 sceau.....1530-1618.

56 H 4106 : La Fosse, Canavère et Claire-Farine. – Biens et droits seigneuriaux.
11 pages de parchemin, 1 page de papier + 1 sceau.....1174-1787.

56 H 4107 : La Pinède. – Biens. Délimitation du domaine et ceux de l'abbaye de Psalmody et du seigneur de Vauvert. Contestations avec les habitants de Nîmes au sujet de divers droits.
13 pages de parchemin et 1 page de papier.....1185-1424.

56 H 4108 : La Motte, Claire-Farine et Venderelle. Biens. Juridiction du châtelain de La Motte. Exemption du droit de péage de La Motte en faveur de l'Ordre.
1 page de parchemin et 4 pages de papier.....1270-1715.

56 H 4109 : Canavère ou Iscles. Domaine et seigneurie. Limitation des terroirs des Iscles et de Claire-Farine et contestations avec les Templiers. Contestations avec les collégiats de Saint-Gilles au sujet des paluds et de l'étang de Coute. Droits de pêche.
11 pages de parchemin, 4 pages de papier + 1 sceau et 1 bulle.....1202-1784.

56 H 4110 : - Idem. - Juridiction.
4 pages de parchemin, 2 pages de papier.....1265-1522.

56 H 4111 : Listel. – Salins et pâturages ; droits respectifs de l'Ordre et de la communauté d'Aigues-Mortes.
12 pages de parchemin, 4 pages de papier + 3 sceaux.....1544-1641.

Générac.

56 H 4112 : Biens. – Droits seigneuriaux.
6 pages de parchemin et 1 page de papier.....1420-1535.

56 H 4113 : Biens. Dîme. Arpentage et bornage.
3 pages de parchemin et 6 pages de papier.....1552-1778.

- 56 H 4114** : Juridiction. Droits seigneuriaux.
5 pages de parchemin, 3 pages de papier.....1357-1786.
- 56 H 4115** : Protestants : restrictions apportées à l'exercice du culte protestant ; autorisation aux catholiques d'utiliser le temple.
4 pages de parchemin, 8 pages de papier + 4 sceaux.....1633-1651.
- 56 H 4116 à 56 H 4118** : Directes.
32 pages de parchemin et 3 pages de papier.....1334-1608.

Grand Argence.

- 56 H 4119 à 56 H 4124** : Biens. – Droits seigneuriaux. – Réparations aux chaussées.
62 parchemins, 2 pages de papier + 6 bulles et 1 sceau.....1158-1500.
- 56 H 4125** : Contestations avec les habitants de Fourques et divers particuliers au sujet des biens et des droits seigneuriaux. Bornage du mas d'Argence (1755).
5 pages de parchemin, 5 pages de papier + 1 sceau.....1605-1755.

Autres possessions.

- 56 H 4126** : Courtet et Aladel. – Juridiction et droits à Ribeyres et Fontanilles : transactions avec l'abbaye de Psalmody.
2 pages de parchemins et 5 pages de papier.....1487-1611.
- 56 H 4127** : Vitrolles. Seigneurie : hommages au grand prieur des seigneurs de Vitrolles, Esparron, Barcillonnette, Rochefort, Plan d'Aygue.
6 pages de parchemin, 3 pages de papier.....1247-1646.
- 56 H 4129** : Aigues-Mortes. Chaussées du Rhône. – Maison à Aigues-Mortes. Exemption du péage. Contestations avec l'abbé de Saint-Gilles au sujet de l'entretien des chaussées du Rhône.
2 pages de parchemins et 4 pages de papier.....1405-1714.
- 56 H 4130** : Beaulieu et Fieux. – Donation de l'Hôpital de Beaulieu à l'Ordre. Monastère de douze religieuses à Fieux sous la juridiction du grand prieur. Indulgences pour la visite de l'église Saint-Antoine de Beaulieu.
10 pages de parchemin, 1 page de papier.....1259-1686.

C) COLLÉGIALE DE SAINT-GILLES :

Fondations.

- 56 H 4131 à 56 H 4133** : Fondation du grand prieur de la Rochechinard ; pension sur une banque de Gênes affectée à la fondation. Donation de Sylvegodesque et La Pinède pour l'entretien des collégiats et contestation au sujet de cet entretien (1502-1575). – Contestation au sujet des biens, de la juridiction et de l'entretien du personnel de l'église et de l'infirmerie (1584-1757).
5 pages de parchemin, 23 pages de papier + 1 bulle..... 1502-1757.
- 56 H 4134** : Fondation du grand prieur de Manas, fondation d'une messe quotidienne dans l'église prieurale.
2 pages de parchemin, et 8 pages de papier..... 1535-1740.
- 56 H 4135** : Fondation du grand prieur de Venterol. Fondation de messes dans les églises prieurales de Saint-Gilles et d'Arles.
1 page de parchemin, et 8 pages de papier..... 1550-1649.

Revenus.

- 56 H 4136 à 56 H 4158** : Directes à Saint-Gilles, Montfrin, Théziers, Fournès, Frigolet, Générac et Beauvoisin, étang de Coute et Canavère, Bellegarde, Fourques et Aimargues.
Plusieurs documents parchemin et papier + 2 sceaux..... 1201-1754.

COMMANDERIES DE L'ORDRE DU TEMPLE

(Pages 206 à 212)

U) COMMANDERIE DE SAINT-GILLES :

Chef.

56 H 5289 à 56 H 5298 : Documents relatifs à l'église, ses biens et ses directes (1169-1287). - Documents relatifs aux terroirs de Petit Argence (1160-1275), et Clairefarine (1194-1271), biens à Montfrin (1199-1280), moulin sur le Gardon à Montfrin (1241-1245), et directes à Montfrin (1209-1248). Plusieurs pages de parchemin + 1 sceau + 1 bulle.....1160-1287.

Dépendances diverses.

56 H 5299 : Plan-de-la-Peyre, Barbentane (ou Mas Liviers), Bellegarde, Camp-Public. – Nouveau bail pour l'abbaye de Psalmody, moulins et droits de pâturage à Bellegarde. Prieuré et domaine de Camp-Public.

9 pages de parchemin, 2 de papier + 1 sceau.....1178-1297.

56 H 5300 : Daladel et Courtet. – Rapport avec l'abbaye de Psalmody au sujet des biens et droits acquis par les Templiers

7 pages de parchemin, 3 de papier + 1 sceau + 1 bulle.....1209-1230.

56 H 5301 : Fos et Camargue. – Directes. Droit de pâturage. Inventaire des biens des Templiers à Fos en 1307.

4 pages de parchemin.....1256-1307.

56 H 5302 : La Capette, Marguerittes, Vallabrègues. – Biens, directes.

5 pages de parchemin.....1192-1283.

56 H 5303 : Nîmes, ville et terroir. – Directes.

8 pages de parchemin.....1223-1306.

Saliers.

56 H 5304 à 56 H 5307 : Biens, directes, droits seigneuriaux, établissement d'une draille, etc...

Plusieurs pages de parchemin et de papier + 1 bulle.....1208-1256.

Boismieux.

56 H 5308 à 56 H 5313 : Biens et droits seigneuriaux de l'Ordre du Temple, de l'abbaye de Frigolet, de la Trinité de Camargue, de N.D. de Bonnevaux, de Guillaume de Porcelet, tous seigneurs de Boismieux (1190-1218). – Directes et droits seigneuriaux de divers seigneurs (1220-1266). – Directes (1271). – Droits d'usage des habitants d'Albaron. Donation pour l'évêque d'Arles au prieur de Saint-Michel de Frigolet de l'église de la Trinité (1274-1296). - Directes (1292-1299). – Droits seigneuriaux. Legs de Jean Peyre, de N.D. de la Mer, aux pauvres de la ville, des fruits des terres de l'Aumône (1298-1300).

Plusieurs pages de parchemin et de papier + 1 bulle.....1190-1300.

X) COMMANDERIE DE GENERAC :

56 H 5324 : Générac. – Biens. Juridiction. Directe à Nîmes et Aigues-Mortes.

4 pages de parchemin et 3 de papier + 1 sceau.....1160-1287.

-oOo-

**INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES MUNICIPALES DE SAINT-GILLES
RELATIVES A L'ORDRE DE MALTE EN PROVENCE
-Par Marie-Françoise Griffeuille (1988)-**

*Inventaire Sommaire des Archives Municipales de Saint-Gilles par Mlle Marie-Françoise GRIFFEUILLE – 1988
– Conservateur de « La Maison Romane », à Saint-Gilles – (Document inédit, manuscrit de Mlle Griffeuille,
dactylographie de Ph. Ritter - Collection Privée -)*

COMPOIX ET TERRIER XVIIème :

- **Pages 302 et 303** : Possessions d'Antoine de VILLAGES.
- **Pages 307 à 319** : Possessions de l'Hôpital.
- **Page 329** : Possessions du prieur de TRINQUETAILLE.

DELIBERATIONS MUNICIPALES: (1762-1775)

- **Plainte du chevalier de LANGLADE** : le 1^{er} novembre 1770, car les tonneaux abiment les herbages et les terres de la Commanderie.
- **1739-1762** : Claude-Joseph de CATALAN, chevalier, commandeur et administrateur de Sainte-Anne, porte plainte contre l'encombrement, et la saleté des rues de Saint-Gilles.

SERIE D.D: (Biens communaux)

- **Etat des biens de l'Ordre de Malte en 1650** dont Mr de CASTELLANE est commandeur, à savoir :
Commanderie de Capette, métairies d'Olivier (Liviers), Plan de Peyre (commanderie de Sylvéreal), le Coutet, le Valadel, Saint-Jean de La Pinède et les terres de La Selve. (4 folios)
- **Livre des reconnaissances féodales** faites par les emphytéotes de Montfrin, en faveur du Grand Prieur de Saint Gilles en 1722 et 1730. (Liasses de 71 folios)

SERIE C.C: (Finances)

- **Reçu entre P. François BERNARD et l'Abbé de LYMON** : pour le transport de capitaux à Saint-Gilles en 1756. (4 folios)

SERIE I: Carton III (Police – post 1790) : (Double feuille : 3 folios écrits + 1 folio vierge)

- **Etat des effets de la chapelle de Capette** : (Le 29 Nivôse 1793) Procès Verbal.
« Inventaire des effets d'église pris à la chapelle de Capette et portés en cette commune ». - Voir copie en annexe (1) -

HOSPICE DE SAINT-GILLES : (Registre de 1686)

- **Mention de l'église Saint-Jean de JERUSALEM**, et de J.F BEC, religieux de l'Ordre. (Le 19 juin 1700)

SERIE I.I: (Lablionsnages)

- **Prix fait** : avec l'Ordre de Saint-Jean, entre 1600 et 1657. (Liasse de 8 folios)

SERIE F.F : (Police et Justice)

- **1664** : Procès du Consul de Saint-Gilles contre AZEMAR et VILLAGES. (Liasse de 8 folios)
- **1620** : Enquête faite par le Prévôt du Languedoc sur les destructions des protestants. (Liasse de 20 folios)
- **1669** : Procès contre Jacques de CHIAVARI à propos de Cavalet. (Liasse de 12 folios)
- **1709** : Pièces produites par Frère BARTHELEMY, infirmier du Grand Prieuré contre Barthélémy de CHAUMONT abbé de Saint-Gilles. (Liasse de 220 folios) - Voir copie en annexe (2).
- **1595** : Procès des consuls contre le Grand Prieur au sujet d'un droit de dépaissance et des réparations des chaussées du Rhône. (Liasse de 152 folios)
- **1421 et 1605** : Procès rédigés en latin pour le premier et en français pour l'autre, des consuls contre le Grand Prieur. (Liasse de 75 folios en latin, et 58 folios en français)
- **1710** : Procès des consuls de Saint-Gilles contre le Sieur THOMAS de VILLAGES. (Liasse de 49 folios)
- **1634** : Titres produits par l'avocat du Conseil du Roi contre Henri de VILLAGES prieur de La Cassagne en 1634. (Liasse de 31 folios)

PIECES ANNEXES : (Photocopies de documents originaux)

- (1) : « Inventaire des effets d'église pris à la chapelle de Capette et portés en cette commune ».
(1793)

État des effets de la
chapelle de Capette.
Le 29 nivose 1793
Léon & J. B. U. m.
Verbal

Inventaire des effets d'église pris à la chapelle
de Capette et portés en cette Commune

1.^o un tableau de vision S. J. en quarts déchiré en
deux, représentant la vierge Marie tenant entre ses
bras l'enfant Jésus, lequel tient un drapeau —
Conjointement avec un ange

2.^o quatre pièces de bois servant de cadre au. —
tableau de très mauvaise valeur

3.^o de devant d'un autel de toute lise en devant
en pointe, déchirée en plusieurs endroits, de très
mauvaise valeur

4.^o de ciel de d'autel de la même étoffe que de
devant déchirée en plusieurs endroits de très
mauvaise valeur

5.^o deux aube moyenne valeur

6.^o bon amin

7.^o deux cordons

8.^o S. J. d'arabe

10.^o deux nappes dont une toute déchirée et
presque d'aucune valeur, et d'autre de peu de
valeur

11.^o quatre chasuble, quatre étoles, quatre manipule,
quatre bourse, ou il y a dedans un Corprocaire ou deux
pièces, de couleur de s. chasuble est, une violette
noire, une blanche, rouge et galon jaune, et
d'autre à grandes fleurs de différentes couleurs

12.^o quatre chandeliers de carton

13.^o deux cloche du poids de vision S. J. d'ivoire —
pièce et une petite sonnette

14.^o deux missel un gros, et un petit servant aux
meses de mort

15.^o un Christ en os

16.^o un petit prie Dieu bois sapin

17.^o un Evangile en carton

18.^o une Credence bois sapin moyenne valeur

Certifié véritable par nous Jean Baptiste Mille
Commisaire nommé, à l'époque de vingt-neuvième
nivose an 2.^e de la République française

J. B. Mille
Mille

- (2) : « Inventaire produit par Frère BARTHELEMY, prieur de Saint-Jean de JERUSALEM, infirmier du Grand Prieuré de Saint-Gilles ». (1709)

Inventaire des papiers et produits que tenoit frere Pierre
 Barthelmy Religieux de l'Ordre de St Jean de Jerusalem et
 infirmier au grand prieure de St Gilles Par devant
 vous Messieurs Signeurs Jehan Francois de Haut-pont
 Comte de la Cour de la Cour de Parlement de Toulouse
 Comte par icelle depute en ceste cause et substitué
 de l'arrest donne entre Messieurs Barthelmy de
 Chaumont Abbe de St Gilles, d'une part Et le sieur
 Signeur Pierre de Sparac, L'ancien Grand prieur d'iceluy
 St Gilles, Le syndic du Chapitre et claustraire de la
 communauté d'iceluy St Gilles, d'autre.

Accréditément Etant assigné pardevant vous
 Messieurs le Comte de Haut-pont pour ordonner les causes
 de mesme interst/bonne représentation qu'il y a possession
 de l'ancien d'ancien et d'ancien plusieurs feux et
 d'iceluy dans le territoire et jurisdiction d'iceluy St Gilles
 depuis temps immémoriaux et quelles il vous requiert
 d'iceluy maintenir et de l'arrest paisible possession
 aux Inhibitiones et diffuses a toute personne en la
 trouble ne molesté par la Cour de Parlement de Toulouse.

Et par Monsieur qui est par usurpation, sine
 que par bona iuris et legitimos titulos il y a long et
 produit le tout sommaire d'une partie de ses lettres
 l'ordr ou Inhibitiones et nonnulli archiepiscopi ainsi qu'il y a
 continus et successives, Similiter papales et y collat
 depuis l'année 1211 Jusques a l'année 1222.

Plus produit ung livre d'autre partie de l'ancien
 reconnaissance continus et cent dix-neuf feux et papales
 Inclusionibus l'ancien de l'ancien par Meas ffranc Maurin/
 Orain/Alguie/pele/Martin et d'ancien notr l'ancien
 l'ancien y collat et d'ancien par l'ancien l'ancien.

Et ce dessus sans prejudice de ses lettres et d'ancien
 de d'ancien et d'ancien l'ancien qui l'ancien dans les notes
 de plusieurs et d'ancien notr que d'ancien d'ancien
 l'ancien produisant maintes fois d'ancien ainsi et
 faire plus ample production et ses lettres et y
 temps et l'ancien ffranc Maurin et l'ancien
 ffranc Maurin original et l'ancien fait et d'ancien
 d'ancien l'ancien et l'ancien et l'ancien d'ancien
 ffranc Maurin

.BIBLIOGRAPHIE.

Documents d'archives :

- Inventaire - Sommaire des Archives Départementales des BOUCHES DU RHONE par Mr. de GRASSET - 1869. 1 volume.
- Répertoire de la Série H - Archives Départementales des BOUCHES DU RHONE par BARATIER et VILLARD - 1966 - 56 H. 1 volume.
- Inventaire - Sommaire des Archives Départementales de la LOZÈRE : 1 volume. Clergé régulier, Série H. De H 401 à H 425.
- Inventaire - Sommaire des Archives Départementales du GARD : 3 volumes.
1°/ Par Mr de LAMOTHE série H – 1877 -
2°/ Par BLIGNY - BONDURAND série H et complément - 1916 -
3°/ Notariat de Saint-Gilles série E – Jean ROBERT.
- Inventaire sommaire des Archives Municipales de Saint-Gilles, par Marie-Françoise GRIFFEUILLE (1988). (*Document inédit que nous donnons en intégralité à la fin de notre étude, juste avant cette bibliographie sommaire*).

Histoire générale :

- Histoire des Chevaliers Hospitaliers de SAINT-JEAN DE JERUSALEM, par Mr l'abbé VERTOT – Amsterdam - 1772 : 5 volumes.
- Introduction au Cartulaire Manuscrit du Temple, par le Marquis d'ALBON – 1930 – 1 volume.
- Etude illustrée sur l'histoire de l'Ordre Souverain, Militaire et Hospitalier de St-Jean de Jérusalem, imprimé au Mexique en 1964, auteur non indiqué.
- Le Grand Siège de Malte, 1565 – 1965. Par C.E. ENGEL – 1965. (Société de l'histoire de l'Ordre de Malte).
- Les Templiers, par Laurent DAILLIEZ – 1972 – 1 volume. (Editions Perrin).
- Les Chevaliers de Malte, par Prosper JARDIN et Philippe GUYARD – 1974 – 1 volume. (Editions Perrin).
- Vie et mort de l'Ordre du Temple. 1118-1314. Par Alain DEMURGER – 1989. (Editions du Seuil).
- Les sites Templiers de France, par Jean-Luc AUBARBIER et Michel BINET. (Editions Ouest-France - 1997).
- L'Ordre des Templiers, par John CHARPENTIER – 2004 – 1 volume. (Tallandier Editions)
- Histoire de l'Ordre de Malte, par Bertrand GALIMARD-FLAVIGNY – 2006 – 1 volume. (Editions Perrin).
- Les Templiers. Les Archives secrètes du Vatican, par Jacques ROLLAND – 2008. (Editions Trajectoire).

Histoire régionale :

- Histoire ecclésiastique de la ville de Nîmes, par Léon MENARD – 1750 – (Laffitte reprints – 1975). 7 volumes.
Tome I : Templiers à St-Gilles et à Nîmes, pages 121, 466 - *Tome II* : Hospitaliers à Nîmes, pages 23, 60 et 61 – *Tome III* : Le 24 juin 1479, fête de la Saint-Jean, page 262 - *Tome IV* : Religioneux à Montfrin, page 370 – *Tome V* : Biens hospitaliers à Nîmes, page 338 – *Tome VI* : Accords sur les dégradations faites par les religionnaires, pages 73 et 74.
- Abrégé de l'Histoire de Nîmes, de MENARD, continué jusqu'à nos jours, par P. L. BARAGNON père – 4 volumes – 1831-1840.
- Statistiques du Gard, par Hector RIVOIRE – 1842 – 2 volumes.

- Mémoire pour servir à l'histoire de Montfrin, par Eugène TRENQUIER – 1847 – (Réédition Mme Murguet et Mr Airault – 1979). 1 volume.
- Dictionnaire topographique du Gard : par E GERMER-DURAND – 1868 – (Chez LACOUR réédition – 1988). 1 volume.
- Notes d'histoire et de statistique, sur les paroisses de Nîmes, par Mr l'abbé GOIFFON – 1871 – Paroisse Saint-Paul de Nîmes, pages 36 et 37, Saint-Jean de Jérusalem, pages 9 et 10.
- Saint-Gilles, son Abbaye, sa paroisse, son Grand Prieuré, par Mr l'abbé GOIFFON – 1882. 1 volume.
- La léproserie de Nîmes, par le Dr Puech - 1888 – 1 volume.
- ALIENATION des Biens Nationaux par M. François ROUVIERE – 1900 – 1 volume.
- Histoire du GRAND PRIEURÉ de SAINT GILLES : par Frère Jean RAYBAUD (*Manuscrit repris par le Chanoine NICOLAS*) – 3 volumes, de 1904 à 1906.
- L'Ordre de MALTE dans la ville d'ARLES, par Mr l'abbé M. CHAILAN – 1908 - (Chez Laffitte-Reprints - 1974). 1 volume.
- Une nouvelle histoire de Saint-Gilles, par le chanoine NICOLAS – 1912. 1 volume.
- Bulletin du Comité de l'Art Chrétien.
 - 1°/ *Inventaire de la chambre d'un infirmier* : Bulletin N°27 (1889), Tome IV, pages 281 à 284. (Par le docteur PUECH).
 - 2°/ *Bulle inédite d'INNOCENT III* : Bulletin N°34 (1894), Tome V, pages 399 à 401. (Par le chanoine NICOLAS).
 - 3°/ *Les coutumes du Grand prieuré de Saint-Gilles dans la Sylvegodesque* : Bulletin N°34 (1894), Tome V, pages 402 à 405. (Par le chanoine NICOLAS).
 - 4°/ *Visite de la commanderie de Montfrin en 1612-1613* : Bulletin N°52 (1906), Tome VIII, pages 132 à 152. (Par le chanoine NICOLAS).
 - 5°/ *Les Chevaliers de Malte* : Bulletin N°59 (1909), Tome IX, pages 163 à 165. (Par l'abbé GOIFFON).
 - 6°/ *Visite de la commanderie de Montfrin en 1786. Mêmes problèmes qu'en 1761, avec le curé qui refuse l'ouverture des portes* : Bulletin N°63 (1910), Tome IX, pages 514 à 516. (Par le chanoine Albert DURAND).
 - 7°/ *Le passage des Camisards en 1703* : Bulletin N°62 (1910), Tome IX, pages 411 et 412. (Par le chanoine NICOLAS).
- Mémoires de l'Académie de Nîmes : Année 1902 : Le Manuscrit de Jean Raybaud, par le chanoine NICOLAS, pages 123 à 136. Année 1909 : L'Esplanade Nîmes, par le chanoine NICOLAS, pages 153 à 168. 5 chartes relatives au Mas Thibert, par le chanoine NICOLAS, pages 169 à 188.
- ARLES, ses monuments, son histoire, par Fernand BENOIT – 1927 – 1 volume.
- Histoire du château des Arènes, par Félix MAZURIC – 1934 – 1 volume.
- Commanderies du Haut-Quercy. Sur le chemin de Rocamadour. Par Jacques JUILLET – 1975 – 1 volume.
- La commanderie de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte, à Manosque. Par Félix REYNAUD – 1981. (Société d'étude des Hautes-Alpes à Gap).
- L'Ordre de Malte en CAMARGUE, du 17^{ème} au 18^{ème} siècle, par Gérard Gangneux – Sans date, vers 1985. Presses Universitaires de Grenoble. 1 volume.
- Mille ans d'histoire en Bas-Languedoc – Saint-Christol, par Léon NOURRIT – 1987. 1 volume.
- Domaines Rhodaniens d'Origine Médiévale, par Mme Jéolas et l'Association d'Histoire, d'Archéologie et de Sauvegarde de Saint-Gilles – 1987.
- CAMARGUE par Denys COLOMB de DAUNANT, Régis et Philippe RITTER, Pierre de CASTELJAU. Editions « Les Indiennes de Nîmes » -1993. 1 volume.

-oOo-